

Catalogue des formations 2017 - 2018



Sécurité incendie et
accessibilité



Accessibilité aux
personnes en
situation de handicap



Sécurité incendie



Systèmes de sécurité
incendie



**“Des formations interactives
par des experts de terrain”**

BATISAFE | Savoie Hexapole | L'Agriion | 101 rue Maurice Herzog | 73420 Méry

Tél. 04 79 61 29 81 | formations@batisafe.fr

BATISAFE est une marque de CAP ERP SAS - 509 666 616 RCS Chambéry

Présent à Aix-les-Bains | Grenoble | Lyon | Paris

Déclaration d'activité en tant que prestataire de formation sous le numéro 82 73 01777 73 auprès du préfet de RHÔNE-ALPES.

SOMMAIRE

Présentation de BATISAFE 3

Nos formateurs 4

Témoignages 5

Des solutions faites pour vous..... 6

Un cadre privilégié !..... 7

Calendrier des formations programmées..... 8

Théo Norme et BatiRegistre..... 9

SÉCURITÉ INCENDIE ET ACCESSIBILITÉ PSH 10

HSI01 - Connaître les essentiels de la sécurité et de l'accessibilité des bâtiments11

HSI02 - Appliquer les fondamentaux de la sécurité et de l'accessibilité des bâtiments11

HSI03 - Établir un dossier de demande d'autorisation de travaux en ERP (DACAM)12

HSI04 - Architectes : intégrer la sécurité et l'accessibilité à tous vos projets 12

HSI05 - Techniciens et entreprises : les dispositions en matière d'accessibilité et de sécurité incendie 13

ACCESSIBILITÉ PSH..... 14

HAN01 - Connaître les nouvelles dispositions techniques d'accessibilité dans les ERP existants 15

HAN02 - Suivre et respecter son agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP)..... 15

HAN03 - Accueillir et évacuer les personnes en situation de handicap 16

HAN04 - Pourquoi et comment rendre accessible mon entreprise ?..... 16

HAN05 - L'accessibilité des ERP en pratique : les solutions techniques pour répondre aux nouvelles obligations..... 17

HAN06 - L'accessibilité des bâtiments d'habitation en pratique 17

HANP01 - Accueil et accompagnement du public en situation de handicap 18

SÉCURITÉ INCENDIE 19

INC01 - Connaître les fondamentaux de la sécurité incendie des établissements recevant du public (ERP)20

INC02 - Appliquer la réglementation incendie dans les établissements recevant du public (ERP).....20

INC03 - Appliquer la réglementation incendie des bâtiments d'habitation..... 21

INC04 - Appliquer la réglementation incendie en entreprise 21

INC05 - Organiser la mise en sécurité incendie de vos établissements.....22

INC06 - Connaître les obligations des chefs d'établissement(s) en matière de sécurité incendie.....22

INC07 - Assurer les missions du responsable unique de sécurité (RUS) ou directeur unique de sécurité (DUS).....23

INC08 - Gérer et organiser le registre de sécurité 23

INC09 - Entretien et maintenance des installations techniques : respecter les obligations24

INC10 - Concevoir un système de désenfumage naturel ou mécanique.....24

INC11 - Permettre l'évacuation des personnes en situation de handicap (GN 8) 25

INC12 - La sécurité incendie des bailleurs sociaux : pour tout comprendre en habitation et logement foyer..... 25

INC13 - Gares : appliquer la réglementation sécurité incendie des ERP de type GA 26

INC14 - Parcs de stationnement : appliquer la réglementation sécurité incendie des ERP de type PS.....26

INCP01 - Formation des personnels : manipulation des extincteurs 27

INCP02 - Formation des personnels : exercice d'évacuation..... 27

INCP03 - Formation des personnels : manipulation des extincteurs et exercice d'évacuation 28

INCP04 - Devenir équipier de première intervention (EPI) 28

INCP05 - Hôtels : formation du personnel en matière de sécurité incendie..... 29

INCP06 - Établissements de type J et U : formation à l'évacuation horizontale..... 29

SYSTÈMES DE SÉCURITÉ INCENDIE (SSI).....30

SSI01 - L'essentiel des systèmes de sécurité incendie (SSI) 31

SSI02 - Connaître les fondamentaux des systèmes de sécurité incendie (SSI) 31

SSI03 - La coordination des systèmes de sécurité incendie (SSI)..... 32

SSIP01 - Formation des personnels : exploiter le système de sécurité incendie (SSI)..... 32

Bulletin d'inscription formations programmées..... 33

Bulletin d'inscription formations organisées pour votre structure selon vos impératifs 34

Conditions générales de vente formations programmées..... 35

Conditions générales de vente formations organisées pour votre structure selon vos impératifs 36

LEXIQUE:

- Ad'AP = Agenda d'Accessibilité Programmée
- DACAM = Demande d'Autorisation de Construire, d'Aménager ou de Modifier un ERP
- DUS = Directeur Unique de Sécurité
- EPI = Équipier de Première Intervention
- ERP = Établissements Recevant du Public
- ERT = Établissements Recevant des Travailleurs
- GA = Gares
- ICPE = Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
- PS = Parcs de Stationnement
- PSH = Personne en Situation de Handicap
- RUS = Responsable Unique de Sécurité
- SSI = Système de Sécurité Incendie

BATISAFE : du diagnostic à la maîtrise d'œuvre

Jérôme Pauchard est à la tête d'une **société spécialisée** dans les **expertises** et la conduite de projets. Sa connaissance du fonctionnement des collectivités et des services liés au **patrimoine immobilier** fait de BATISAFE un interlocuteur privilégié tant dans le **domaine public que privé**. Les hommes et les femmes de BATISAFE ont une grande **capacité d'intervention** proposant une offre **ciblée ou globale** du **diagnostic à la maîtrise d'œuvre**.



Des formations par des experts de terrain pour le public et le privé

Les formations sont des temps forts irremplaçables dans la vie professionnelle d'un individu et pour l'évolution d'une structure. BATISAFE vous propose différentes **"solutions"** : au plus près de chez vous, sur site, à dates préprogrammées ou sur demande.

Nous pouvons également concevoir avec vous, des **solutions sur-mesure**, mixage de plusieurs formations, de domaines différents, intégration d'une problématique particulière, possibilité de réaliser un audit préalable du patrimoine et de personnaliser la présentation. BATISAFE vous accompagnera dans tous vos besoins en formation à travers **un processus** clairement formaté.

Nos formations sont dispensées par des **experts de terrain** dans les domaines liés au bâti, choisis pour leur sens de la pédagogie. Ils s'adaptent au niveau des participants afin d'optimiser au mieux le temps de formation.

Des formations adaptées à vos besoins

Sécurité incendie, accessibilité aux personnes en situation de handicap, systèmes de sécurité incendie.

Quels que soient le domaine, la durée ou la période souhaités, **nous adaptons le programme en fonction des besoins, du public, de l'urgence**. Il est tout à fait envisageable de programmer des sessions de formation en soirée pour tenir compte des agendas déjà bien remplis.

POSSIBILITÉ D'INSCRIPTION EN LIGNE :
batisafe.fr/formations/programmes

Nos experts BATISAFE au plus près des personnes formées et de leurs impératifs

Cette liste n'est pas exhaustive, d'autres formateurs peuvent rejoindre les rangs de BATISAFE.-



Jérôme Pauchard
Dirigeant fondateur



Romain Richard
Directeur ingénierie

Retrouvez notre catalogue à jour sur le site batisafe.fr, ou sur simple demande par e-mail à formations@batisafe.fr



Noémie Sanchez
Chargée d'affaires



Adrien Mercier
Chargé d'affaires



Julie Saban
Chargée d'affaires

Une méthode pédagogique interactive et conviviale...
Quizz, études de cas, intervention sur site, partage d'expériences de terrain, témoignages...

TÉMOIGNAGES

FORMATION INTRA POUR KEOLIS LILLE (13 & 14 SEPTEMBRE 2016)

Thème : l'accessibilité des ERP en pratique : les solutions techniques pour répondre aux nouvelles obligations – HAN05

Monsieur Éric VERRIEZ (Direction Sécurité Exploitation & Travail)

« L'intervention de Mme Saban a été claire et a répondu pleinement à mes attentes. La mise en application sur le terrain en fin de formation illustre parfaitement le contenu de celle-ci. »

Monsieur Christophe FOURNIER (Direction Métro Tramway)

Vos + : bonne connaissance de la réglementation pour les personnes à mobilité réduite, très positif !

Vos - : j'aurais aimé approfondir le domaine de la prévention en sécurité incendie.

NOTE MOYENNE :
9,60/10

FORMATION INTER DANS NOS LOCAUX (22 SEPTEMBRE 2016)

Thème : suivre et respecter son agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) – HAN02

Madame Isabelle JAHIER (Technicienne Bâtiment, Ville d'Aime-la-Plagne)

« Formation dense et instructive. Le dynamisme du formateur Romain Richard nous permet d'assimiler de nombreuses informations rapidement et se tient volontiers disponible pour des questions ultérieures sur des dossiers complexes. »

Monsieur Alain DEPOISIER (Ville de Cluses)

« Suite à ma formation, suivre et respecter son agenda d'accessibilité programmée, j'ai pu connaître les dernières évolutions de la réglementation sur l'accessibilité, comprendre le fonctionnement d'un Ad'AP, identifier les étapes de suivi de l'Ad'AP, et connaître les démarches relatives à la réalisation des travaux.

Cette formation m'a permis de mieux maîtriser la problématique des suivis d'un Ad'AP pour ma commune et d'avoir les réponses à des questions techniques et pratiques du suivi des dossiers pour les années à venir.

Cette formation a été très enrichissante et très formatrice. »

NOTE MOYENNE :
9,25/10

EXPERTISE

EXIGENCE



PROFESSIONNALISME

IMPLICATION

ADAPTABILITÉ



QUALITÉ DES SUPPORTS

DYNAMISME

LOCAUX ADAPTÉS

ÉCOUTE

CONVIVIALITÉ

Des solutions faites pour vous

Inter-entreprises ou intra-entreprise : à vous de choisir !



Les formations programmées en 2016 - 2017 dans les villes d'Aix-les-Bains et de Paris

Les formations du catalogue programmées pour tous les acteurs du bâtiment.

Les formations organisées pour votre structure selon vos impératifs

Limitées à 10 personnes. Temps de formation sur site regroupant le ou les participants de la structure pouvant intégrer une problématique particulière. Possibilité d'adapter les programmes ou de les regrouper. Possibilité de prendre en charge l'ensemble de l'organisation sur simple demande.

1er exemple : “Mon entreprise a été entièrement réaménagée intégrant de nouvelles machines outils. Les espaces ont été redistribués. J'ai fait réaliser un audit par BATISAFE tenant compte des législations en cours et des nouveaux espaces de travail et d'accueil. C'est sur cette base que les experts BATISAFE ont pu mettre en place des formations sur-mesure et donc sur site”.

2ème exemple : “Une collectivité est propriétaire d'un patrimoine immobilier non négligeable. Les élus responsables ont souhaité appréhender la nécessaire gestion de la sécurité à travers un stage sur-mesure BATISAFE”

Vous souhaitez participer à une formation proche de chez vous ?

Nous vous offrons la possibilité d'organiser une session spécifique dans votre région sur une thématique à la demande.

Cette solution permet d'être au plus proche de vous et de rencontrer d'autres acteurs de votre région, sous forme de formation inter-entreprises.



UN CADRE PRIVILÉGIÉ !



La salle formation vous offre tout le confort nécessaire, elle a été aménagée de façon optimale. Cette salle moderne profite au maximum de la lumière naturelle, d'une acoustique traitée permettant un confort d'élocution et d'écoute. Elle dispose d'un grand écran 16/9^{ème}, d'un ordinateur central, mais aussi d'un possible branchement par câble, un accès Wi-Fi...



Les formations organisées dans nos locaux

Une offre tout confort, nous pouvons venir vous chercher à la gare ou à l'hôtel et vous raccompagner. Un petit-déjeuner vous sera servi avec viennoiseries, café, thé, jus de fruits... dans une ambiance chaleureuse.

Nous déjeunerons dans un restaurant au pied de notre bâtiment. Vous y trouverez un grand choix de plats à la carte.



Les pauses sont prises dans la salle attenante dont le cadre permet de se ressourcer tranquillement.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur **batisafe.fr**

CALENDRIER DES FORMATIONS 2017 - 2018



Formations à Aix-les-Bains

SÉCURITÉ INCENDIE ET ACCESSIBILITÉ					JANV 2017	FÉV	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL	SEPT	OCT	NOV	DÉC 2017	JANV 2018	FÉV	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL	SEPT	OCT	NOV	DÉC 2018
HSI01	Connaître les essentiels de la sécurité et de l'accessibilité des bâtiments	1	550	11			07											06								
HSI02	Appliquer les fondamentaux de la sécurité et de l'accessibilité des bâtiments	2	950	11										16 & 17										15 & 16		
HSI03	Établir un dossier de demande d'autorisation de travaux en ERP (DACAM)	1	550	12	17									28		16								27		
HSI04	Architectes : intégrer la sécurité et l'accessibilité à tous vos projets	1	550	12		02											01									
ACCESSIBILITÉ PSH					JANV 2017	FÉV	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL	SEPT	OCT	NOV	DÉC 2017	JANV 2018	FÉV	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL	SEPT	OCT	NOV	DÉC 2018
HAN02	Suivre et respecter son agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP)	1	550	15			23					21						22					20			
HAN05	L'accessibilité des ERP en pratique : les solutions techniques pour répondre aux nouvelles obligations	1	550	17											07										06	
SÉCURITÉ INCENDIE					JANV 2017	FÉV	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL	SEPT	OCT	NOV	DÉC 2017	JANV 2018	FÉV	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL	SEPT	OCT	NOV	DÉC 2018
INC02	Appliquer la réglementation incendie dans les établissements recevant du public (ERP)	2	950	20									10 & 11										09 & 10			
INC06	Connaître les obligations des chefs d'établissement(s) en matière de sécurité incendie	1	550	22						15												14				
INC11	Permettre l'évacuation des personnes en situation de handicap (GN8)	1	550	25				04											03							
SYSTÈMES DE SÉCURITÉ INCENDIE (SSI)					JANV 2017	FÉV	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL	SEPT	OCT	NOV	DÉC 2017	JANV 2018	FÉV	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL	SEPT	OCT	NOV	DÉC 2018
SSI02	Connaître les fondamentaux des systèmes de sécurité incendie (SSI)	2	950	31							04 & 05											05 & 06				

Formations à Paris

					JANV 2017	FÉV	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL	SEPT	OCT	NOV	DÉC 2017	JANV 2018	FÉV	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL	SEPT	OCT	NOV	DÉC 2018
HSI01	Connaître les essentiels de la sécurité et de l'accessibilité des bâtiments	1	550	11								12											11			
HAN02	Suivre et respecter son agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP)	1	550	15										21											20	
INC01	Connaître les fondamentaux de la sécurité incendie des établissements recevant du public	1	550	20									03											02		



THÉONORME
Votre allié conformité

THÉO NORME

Vous informe, vous alerte, vous forme !
Retrouver votre allié conformité sur theonorme.com



THEONORME.COM

Toute la réglementation en accessibilité aux personnes en situation de handicap et sécurité incendie, illustrée, commentée, actualisée et disponible en ligne **gratuitement**.



L'ALERTE RÉGLEMENTAIRE OFFERTE

Un texte réglementaire relatif au bâtiment paraît, Théo Norme vous prévient : **la garantie d'être toujours informé !**



LA MINI FORMATION MENSUELLE DE THÉO NORME

Chaque mois, le rendez-vous matinal (8h30 - 10H) offert par Théo Norme, pour vous tenir informé gratuitement de l'actualité réglementaire.

Inscrivez-vous dès maintenant !
sur www.theonorme.com/cafe-actus/



LE SALON DE LA MISE AUX NORMES

Le rendez-vous annuel incontournable organisé par Théo Norme. Pour tout savoir sur la mise aux normes des établissements : ERP, ERT, industries. **Entrée libre et gratuite.**

RENDEZ-VOUS JEUDI 8 JUIN 2017
À AIX-LES-BAINS !



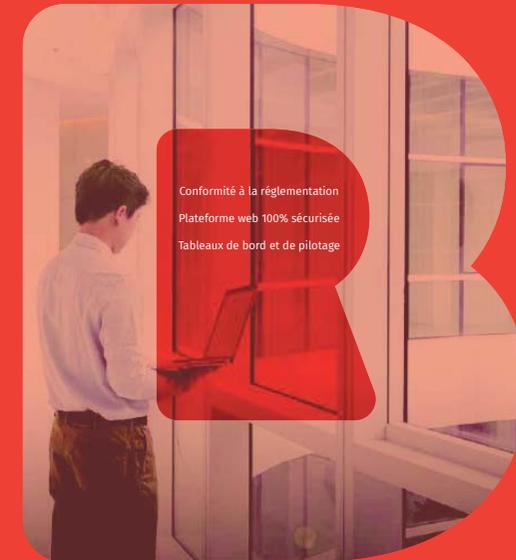
Un service de **BATISAFE**
depuis 2013

B
La sécurité connectée
BatiRegistre

Un nouveau service de **BATISAFE**

BATIREGISTRE

Le premier registre numérique de sécurité et d'accessibilité
À retrouver sur batiregistre.fr



Conformité à la réglementation
Plateforme web 100% sécurisée
Tableaux de bord et de pilotage

Organisation de webinaires et de présentations spécifiques,
toutes les dates sur batiregistre.fr/a-propos/



LA SÉCURITÉ CONNECTÉE POUR TOUS LES BÂTIMENTS



UNE UTILISATION EN PHASE AVEC VOS BESOINS



LA SÉCURITÉ AUGMENTÉE, UN BÉNÉFICE POUR VOTRE ACTIVITÉ



**L'ACCOMPAGNEMENT PAR DES PROFESSIONNELS
DE LA SÉCURITÉ INCENDIE ET DE L'ACCESSIBILITÉ,
À LA CARTE**



UN SERVICE COMPLET ENTIÈREMENT DIGITALISÉ



L'accessibilité aux personnes en situation de handicap étant étroitement liée à la sécurité incendie, quel que soit le type d'établissement, BATISAFE est devenu l'interlocuteur incontournable qui gère tout le processus de la mise en conformité.

Accessibilité aux personnes handicapées / sécurité incendie : de nos jours, aucune étude, aucune réalisation ne peut être effectuée sans aborder les 2 domaines.

Tous les acteurs du bâtiment sont régulièrement confrontés aux problématiques en matière de sécurité incendie et d'accessibilité aux personnes en situation de handicap. Qu'il s'agisse des établissements recevant du public, des établissements recevant des travailleurs ou des bâtiments d'habitation, neufs ou existants. Les obligations et les dispositions sont complexes et en perpétuelle évolution.

CONNAÎTRE LES ESSENTIELS DE LA SÉCURITÉ ET DE L'ACCESSIBILITÉ DES BÂTIMENTS - HSI01

(Type de bâtiments concernés : ERP, ERT et habitation)

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- À l'issue de cette formation, les participants seront capables de :
- Appréhender les grands principes de la prévention incendie
 - Identifier les principales obligations issues de la loi handicap concernant l'accessibilité des établissements recevant du public, des établissements recevant des travailleurs et des bâtiments d'habitation, existants, ou à modifier
 - Comprendre les liens entre la sécurité et l'accessibilité

PUBLIC CONCERNÉ

Les maîtres d'ouvrage publics et privés
 Les architectes
 Les bureaux d'études
 Les services techniques
 Les élus
 Les offices de l'habitat
 Les sociétés de gestion immobilière

PROCHAINES FORMATIONS PROGRAMMÉES

Aix-les-Bains le 7 mars 2017

Paris le 12 septembre 2017

Aix-les-Bains le 6 mars 2018

Paris le 11 septembre 2018

DURÉE : 1 journée de formation

LA SÉCURITÉ INCENDIE

Les principes de la réglementation incendie
 Les principales dispositions techniques dans les ERP, les ERT et les bâtiments d'habitation
 Les moyens de secours

L'ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Le contexte réglementaire
 Les principales dispositions techniques dans les ERP, les ERT et les bâtiments d'habitation
 Les agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP) et leur suivi

LES LIENS ENTRE LA SÉCURITÉ INCENDIE ET L'ACCESSIBILITÉ

Le contexte réglementaire
 Les principes d'évacuation des personnes en situation de handicap dans les ERP et les ERT

TARIF

550 € HT la journée (1)

(1) tarif par participant comprenant les frais pédagogiques, les pauses et déjeuners

Tous les acteurs du bâtiment sont régulièrement confrontés aux problématiques en matière de sécurité incendie et d'accessibilité aux personnes en situation de handicap. Qu'il s'agisse des établissements recevant du public, des établissements recevant des travailleurs ou des bâtiments d'habitation, neufs ou existants. Les obligations et les dispositions sont en perpétuelle évolution et leur application concrète s'avère bien souvent complexe.

APPLIQUER LES FONDAMENTAUX DE LA SÉCURITÉ ET DE L'ACCESSIBILITÉ DES BÂTIMENTS - HSI02

(Type de bâtiments concernés : ERP, ERT et habitation)

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- À l'issue de cette formation, les participants seront capables de :
- Appréhender les grands principes de la prévention incendie et les mécanismes de développement d'un feu
 - Identifier les principales obligations issues de la loi handicap concernant l'accessibilité des établissements recevant du public, des établissements recevant des travailleurs et des bâtiments d'habitation, existants, ou à modifier
 - Comprendre les dispositions techniques dans les ERP, les ERT et les bâtiments d'habitation
 - Comprendre les liens entre la sécurité et l'accessibilité, et les solutions techniques qui en découlent

PUBLIC CONCERNÉ

Les maîtres d'ouvrage publics et privés
 Les architectes
 Les bureaux d'études
 Les services techniques
 Les élus
 Les bailleurs sociaux
 Les sociétés de gestion immobilière

PROCHAINES FORMATIONS PROGRAMMÉES

Aix-les-Bains les 16 et 17 novembre 2017

Aix-les-Bains les 15 et 16 novembre 2018

Durée : 2 journées de formation

LA SÉCURITÉ INCENDIE

Les principes de la réglementation incendie
 Le mécanisme de développement d'un feu
 Les dispositions techniques dans les ERP, les ERT et les bâtiments d'habitation
 Les moyens de secours
 Les dossiers de sécurité des demandes d'autorisation de travaux en ERP

L'ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Le contexte réglementaire
 Les dispositions techniques dans les ERP, les ERT et les bâtiments d'habitation
 Les agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP) et leur suivi
 Les dossiers d'accessibilité des demandes d'autorisation de travaux en ERP

LES LIENS ENTRE LA SÉCURITÉ INCENDIE ET L'ACCESSIBILITÉ

Le contexte réglementaire
 Les principes d'évacuation des personnes en situation de handicap dans les ERP et les ERT
 Les solutions techniques
 Les mesures organisationnelles

ÉTUDES DE CAS

Études de cas pour une mise en pratique concrète des dispositions présentées tout au long de la formation

TARIF

950 € HT les deux journées (1)

(1) tarif par participant comprenant les frais pédagogiques, les pauses et déjeuners



En application de l'article L. 111-8 du Code de la construction et de l'habitation, les travaux qui conduisent à la création, l'aménagement ou la modification d'un établissement recevant du public ne peuvent être exécutés qu'après autorisation délivrée par l'autorité administrative. Et pour cela, la conformité aux règles de sécurité et d'accessibilité aux personnes en situation de handicap doit être justifiée dans le cadre d'une demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un ERP.

ÉTABLIR UN DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION DE TRAVAUX EN ERP (DACAM) - HSI03

(Type de bâtiments concernés : ERP)



OBJECTIFS DE LA FORMATION

- À l'issue de cette formation, les participants seront capables de :
- Identifier les travaux soumis à autorisation en établissement recevant du public
 - Appréhender les incidences avec les autorisations d'urbanisme (déclaration préalable et permis de construire)
 - Connaître le contenu et le formalisme du dossier de demande d'autorisation de construire, aménager ou modifier un établissement recevant du public (DACAM)
 - Comprendre les procédures de dépôt et d'instruction

PUBLIC CONCERNÉ

Les maîtres d'ouvrage publics et privés
Les chefs d'établissements
Les architectes
Les bureaux d'études
Les services techniques

PROCHAINES FORMATIONS PROGRAMMÉES

Aix-les-Bains le 17 janvier 2017
Aix-les-Bains le 28 novembre 2017
Aix-les-Bains le 16 janvier 2018
Aix-les-Bains le 27 novembre 2018

DURÉE : 1 journée de formation

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

La hiérarchie des textes
Les ERP
La sécurité incendie
L'accessibilité aux personnes en situation de handicap

LES OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES

La demande d'autorisation de construire, aménager ou modifier un ERP (DACAM)
Les sanctions
Lien avec les autorisations en urbanisme

LE CONTENU ET LE FORMALISME DES DOSSIERS

Les formulaires CERFA
Le dossier de sécurité
Le dossier d'accessibilité aux personnes en situation de handicap
Les demandes de dérogation

TARIF

550 € HT la journée (1)
(1) tarif par participant comprenant les frais pédagogiques, les pauses et déjeuners

LES PROCÉDURES DE DÉPÔT ET D'INSTRUCTION

Le processus de validation des travaux
Les modalités de dépôt
La procédure d'instruction des dossiers

LES BONNES PRATIQUES

Les bonnes pratiques pour des dossiers réussis avec ou sans dérogation

ÉTUDES DE CAS

Études de cas concrets

Les architectes et bureaux d'études techniques sont confrontés aux problématiques en matière de sécurité incendie et d'accessibilité aux personnes en situation de handicap dans tous leurs projets, qu'il s'agisse des établissements recevant du public, des établissements recevant des travailleurs ou des bâtiments d'habitation, neufs ou existants.

ARCHITECTES : INTÉGRER LA SÉCURITÉ ET L'ACCESSIBILITÉ À TOUS VOS PROJETS - HSI04

(Type de bâtiments concernés : ERP, ERT et habitation)

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- À l'issue de cette formation, les participants seront capables de :
- Appréhender les grands principes de la prévention incendie dans les établissements recevant du public
 - Identifier les obligations issues de la loi Handicap concernant l'accessibilité des établissements recevant du public, des établissements recevant des travailleurs et des bâtiments d'habitation, existants, ou à modifier
 - Connaître les liens entre la sécurité et l'accessibilité et leur application pratique
 - Connaître le contenu et le formalisme du dossier de demande d'autorisation de construire, aménager ou modifier un établissement recevant du public (DACAM)

PUBLIC CONCERNÉ

Les architectes
Les bureaux d'études

PROCHAINES FORMATIONS PROGRAMMÉES

Aix-les-Bains le 2 février 2017
Aix-les-Bains le 1 février 2018

DURÉE : 1 journée de formation

LA SÉCURITÉ INCENDIE

Les principes de la réglementation incendie
Le mécanisme de développement d'un feu
Les principales dispositions techniques dans les ERP, les ERT et les bâtiments d'habitation
Les moyens de secours

L'ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Le contexte réglementaire
Les principales dispositions techniques dans les ERP, les ERT et les bâtiments d'habitation

LES LIENS ENTRE LA SÉCURITÉ INCENDIE ET L'ACCESSIBILITÉ

Les établissements recevant du public
Les établissements recevant des travailleurs

LE CONTENU ET LE FORMALISME DES DOSSIERS ERP

Les formulaires CERFA
Le dossier de sécurité en ERP
Le dossier d'accessibilité aux personnes en situation de handicap en ERP
Les demandes de dérogation
Les procédures de dépôt et d'instruction

TARIF

550 € HT la journée (1)
(1) tarif par participant comprenant les frais pédagogiques, les pauses et déjeuners

Tous les travaux réalisés dans les bâtiments, y compris pour la maintenance et les travaux d'entretien courant, doivent être réalisés conformément aux réglementations en vigueur, notamment en sécurité incendie et en accessibilité handicapés.

TECHNICIENS ET ENTREPRISES : METTRE EN ŒUVRE LES DISPOSITIONS EN MATIÈRE D'ACCESSIBILITÉ ET DE SÉCURITÉ INCENDIE - HSI05 (Type de bâtiments concernés : ERP, ERT et habitation)

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- À l'issue de cette formation, les participants seront capables de :
- Intégrer la réglementation aux travaux d'entretiens courants
 - Engager les actions obligatoires au quotidien

PUBLIC CONCERNÉ

Les agents techniques intervenant sur tous les corps d'état
Les techniciens de services techniques
Les entreprises d'électricité, maçonnerie, plâtrerie, plomberie

DURÉE : 2 journées de formation

SÉCURITÉ INCENDIE

Les multiples réglementations applicables
Les différentes actions de vérification et d'entretiens
L'intervention des entreprises extérieures
Les actions de mise en sécurité

ACCESSIBILITÉ HANDICAPÉS

La loi Handicap
Les principales dispositions
La mise en œuvre des dispositifs
Les astuces

LES LIENS ENTRE LA SÉCURITÉ INCENDIE ET L'ACCESSIBILITÉ

Le contexte
Les établissements recevant du public
Les établissements recevant des travailleurs
L'évacuation des PMR en cas d'incendie

ÉTUDES DE CAS

Études de cas avec mise en situation : relevé sur site, définitions de solutions concrètes précisant leur mise en œuvre, les obligations réglementaires à respecter et les points de vigilance.

TARIF

950 € HT les deux journées (1)
(1) tarif par participant comprenant les frais pédagogiques, les pauses et déjeuners



L'intelligence des normes



Qu'ils soient classés en ERP, en IOP, en ERT, ou encore en habitation, les bâtiments sont soumis à des règles strictes en matière d'accessibilité aux personnes en situation de handicap.

BATISAFE intervient depuis fin 2006 sur ces problématiques. Ce sont des centaines de mises en accessibilité auxquelles ont participé les ingénieurs de BATISAFE. Les clients de 2007 sont encore nos clients aujourd'hui, nous livrons des établissements « aux normes » actuellement pour eux.

Bénéficiez de notre expérience et de notre savoir-faire.

L'arrêté du 8 décembre 2014 a fixé les nouvelles dispositions relatives à l'accessibilité des établissements recevant du public situés dans un cadre bâti existant et des installations ouvertes au public existantes. Les règles ont changé significativement, soit en atténuation, soit en aggravation.

CONNAÎTRE LES NOUVELLES DISPOSITIONS TECHNIQUES D'ACCESSIBILITÉ DANS LES ERP EXISTANTS - HAN01

(Type de bâtiments concernés : ERP)

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- À l'issue de cette formation, les participants seront capables de :
- Connaître les dernières évolutions de la réglementation accessibilité
 - Maîtriser les obligations et les nouvelles dispositions techniques de la réglementation accessibilité des établissements recevant du public existants
 - Les intégrer dans tout projet de mise aux normes
 - Mettre en œuvre une mise en accessibilité réglementée et raisonnée

PUBLIC CONCERNÉ

Les maîtres d'ouvrage publics et privés
 Les architectes
 Les bureaux d'études
 Les services techniques
 Les élus
 Les offices de l'habitat
 Les sociétés de gestion immobilière

DURÉE: 1 journée de formation

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

La loi Handicap
 L'accessibilité des bâtiments
 Les contrôles et les sanctions

LES NOUVELLES OBLIGATIONS

Les textes actuels
 Les agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP) et leur suivi

LES NOUVELLES DISPOSITIONS TECHNIQUES

Les cheminements extérieurs
 Le stationnement automobile
 L'accès à l'établissement
 Les dispositions relatives à l'accueil du public
 Les circulations intérieures horizontales
 Les circulations intérieures verticales

Les tapis roulants, escaliers et plans inclinés mécaniques
 Les revêtements de sols, murs et plafonds
 Les portes, portiques et sas
 Les équipements et dispositifs de commande
 Les sanitaires
 Les sorties
 L'éclairage
 Hébergement et public assis
 Les cabines, les douches et les caisses de paiement

ÉTUDES DE CAS

Études de cas pour une mise en pratique concrète des dispositions présentées tout au long de la formation

TARIF

550 € HT la journée (1)
 (1) tarif par participant comprenant les frais pédagogiques, les pauses et déjeuners

L'ordonnance du 26 septembre 2014 a fixé l'obligation, pour les propriétaires ou exploitants d'établissement recevant du public non accessibles au 31 décembre 2014 de déposer un Ad'AP, engageant ce dernier sur un programme de travaux de mise en accessibilité sur 1 à 9 ans. Une fois l'Ad'AP déposé, instruit et autorisé par la préfecture, reste à engager les travaux et à respecter les modalités de suivi décrites par le décret n°2014-1327 du 5 novembre 2014.

SUIVRE ET RESPECTER SON AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE (Ad'AP) - HAN02

(Type de bâtiments concernés : ERP)

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- À l'issue de cette formation, les participants seront capables de :
- Connaître les dernières évolutions de la réglementation accessibilité
 - Comprendre le fonctionnement d'un agenda d'accessibilité programmée
 - Identifier les étapes de suivi de l'agenda d'accessibilité programmée
 - Connaître les démarches relatives à la réalisation des travaux

PUBLIC CONCERNÉ

Les maîtres d'ouvrage publics
 Les architectes
 Les bureaux d'études
 Les services techniques
 Les élus

DURÉE : 1 journée de formation

LE CONTEXTE ET LES OBLIGATIONS

La loi Handicap
 L'accessibilité des bâtiments
 Les obligations du propriétaire et de l'exploitant
 Les sanctions

LES DISPOSITIONS TECHNIQUES

Les règles techniques dans les ERP existants
 Les possibilités de dérogation

LES DEMANDES D'AUTORISATION DE CONSTRUIRE, D'AMÉNAGER OU DE MODIFIER UN ERP

Le contenu des dossiers
 La notice d'accessibilité
 La notice de sécurité
 Les modalités de dépôt et d'instruction

TARIF

550 € HT la journée (1)
 (1) tarif par participant comprenant les frais pédagogiques, les pauses et déjeuners

PROCHAINES FORMATIONS PROGRAMMÉES

Aix-les-Bains le 23 mars 2017
 Aix-les-Bains le 21 septembre 2017
 Paris le 21 novembre 2017
 Aix-les-Bains le 22 mars 2018
 Aix-les-Bains le 20 septembre 2018
 Paris le 20 novembre 2018

LES ÉTAPES DE SUIVI DE L'ADAP

Les obligations de suivi
 L'attestation d'achèvement des travaux

ÉTUDES DE CAS

Études de cas en fil rouge sur un ERP de 5^{ème} catégorie, un ERP du 1^{er} groupe et un patrimoine.

Pouvoir accueillir les personnes en situation de handicap, quel que soit leur handicap, et leur faire bénéficier des services proposés est l'objectif de la loi Handicap pour l'égalité des chances. Parallèlement, cela implique de prendre en compte ces personnes dans le cadre d'une évacuation des locaux, comme le stipule l'article GN 8 du Règlement de sécurité pour les établissements recevant du public.

ACCUEILLIR ET ÉVACUER LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

- HAN03

(Type de bâtiments concernés : ERP)

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- À l'issue de cette formation, les participants seront capables de :
- Appréhender le contexte réglementaire relatif à l'accessibilité handicapés et à la sécurité incendie dans les établissements recevant du public
 - Identifier les aménagements, les équipements, les formations et les sensibilisations à l'attention du personnel à prévoir, afin de respecter les exigences réglementaires
 - Avoir toutes les cartes en mains pour accueillir dans les meilleures conditions les personnes en situation de handicap dans un établissement recevant du public

PUBLIC CONCERNÉ

Les maîtres d'ouvrage
 Les chefs d'établissements
 Les personnes chargées du handicap
 Les responsables techniques / de sécurité

DURÉE : 1 journée de formation

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

La hiérarchie des textes
 Les ERP
 Notions de sécurité incendie
 Les déficiences et les handicaps
 L'accessibilité aux personnes en situation de handicap
 L'obligation de formation du personnel

LES DISPOSITIONS CONSTRUCTIVES ET LES ÉQUIPEMENTS

La continuité de la chaîne du déplacement (stationnement, entrée, banques d'accueil, sanitaires...)
 L'évacuation des personnes à mobilité réduite (espaces d'attente sécurisés, compartimentage...)
 L'évacuation des déficients auditifs (diffuseurs lumineux)
 La signalétique
 La signalisation de sécurité

LES DISPOSITIONS ORGANISATIONNELLES

L'accueil des personnes handicapées par le personnel (comportement, approche, discours, pièges à éviter...)
 Le cas particulier des ERP de 5^{ème} catégorie (services proposés au niveau accessible)
 La formation et la sensibilisation du personnel
 Les procédures d'évacuation
 Les cabines, les douches et les caisses de paiement

LE REGISTRE D'ACCESSIBILITÉ

L'obligation de registre d'accessibilité
 Son contenu

TARIF

550 € HT la journée (1)
 (1) tarif par participant comprenant les frais pédagogiques, les pauses et déjeuners

Le Code du travail prévoit l'obligation pour l'employeur de permettre aux personnes en situation de handicap de pouvoir accéder et utiliser leur lieu de travail, et également de pouvoir évacuer en cas d'incendie.

POURQUOI ET COMMENT RENDRE ACCESSIBLE MON ENTREPRISE ?

- HAN04

(Type de bâtiments concernés : ERT)

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- À l'issue de cette formation, les participants seront capables de :
- Connaître les avantages d'une mise en accessibilité à tous des locaux
 - Être en mesure de prioriser les actions
 - Avoir toutes les cartes en mains pour accueillir dans les meilleures conditions les personnes en situation de handicap dans son entreprise

PUBLIC CONCERNÉ

Les maîtres d'ouvrage
 Les chefs d'entreprise
 Les personnes chargées du handicap
 Les responsables techniques / de sécurité

DURÉE : 1 journée de formation

LE CONTEXTE

Les déficiences, le handicap et l'accessibilité
 La situation actuelle
 Les principes de l'accessibilité de nos jours
 Les avantages d'une mise en accessibilité

LES DISPOSITIONS

Les établissements soumis au Code du travail
 Les dispositions techniques
 Les dispositions organisationnelles
 L'évacuation des personnes handicapées
 L'affichage de sécurité et les consignes

COMMENT RENDRE ACCESSIBLE VOTRE ENTREPRISE ?

Les principales étapes
 Comment améliorer le confort pour tous ?
 Les astuces
 L'évacuation des personnes

TARIF

550 € HT la journée (1)
 (1) tarif par participant comprenant les frais pédagogiques, les pauses et déjeuners

Les dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes en situation de handicap des établissements recevant du public nécessitent de trouver des solutions techniques concrètes répondant à la réglementation, laquelle diffère pour les ERP neufs et existants.

L'ACCESSIBILITÉ DES ERP EN PRATIQUE : LES SOLUTIONS TECHNIQUES POUR RÉPONDRE AUX NOUVELLES OBLIGATIONS - HAN05

(Type de bâtiments concernés : ERP)



OBJECTIFS DE LA FORMATION

- À l'issue de cette formation, les participants seront capables de :
- Appréhender les nouvelles dispositions techniques imposées par la réglementation accessibilité en établissement recevant du public
 - Distinguer les obligations des établissements recevant du public neufs et existants
 - Identifier les solutions techniques permettant de respecter ces dispositions sur le terrain

PUBLIC CONCERNÉ

Les maîtres d'ouvrage publics et privés
Les architectes
Les bureaux d'études
Les offices de l'habitat
Les sociétés de gestion immobilière

PROCHAINES FORMATIONS PROGRAMMÉES
Aix-les-Bains le 7 décembre 2017
Aix-les-Bains le 6 décembre 2018

DURÉE : 1 journée de formation

LE CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Les fondamentaux de la réglementation accessibilité
Les contrôles et les sanctions

LES DISPOSITIONS TECHNIQUES EN PRATIQUE

Les cheminements extérieurs
Le stationnement automobile
L'accès aux bâtiments et l'accueil
Les circulations intérieures horizontales
Les circulations intérieures verticales
Les revêtements des sols, murs et plafonds
L'éclairage
Les sanitaires
Hébergement et public assis
Les cabines, douches et caisses
La signalétique

ÉTUDES DE CAS

Études de cas en fil rouge pendant la durée de la formation

TARIF

550 € HT la journée (1)
(1) tarif par participant comprenant les frais pédagogiques, les pauses et déjeuners

Les dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des bâtiments d'habitation collectifs et des maisons individuelles lors de leur construction ont été entièrement modifiées par l'arrêté du 24 décembre 2015. En vigueur à compter du 1er avril 2016, ces nouvelles obligations imposent de repenser les solutions techniques concrètes à mettre en œuvre dans ces bâtiments.

L'ACCESSIBILITÉ DES BÂTIMENTS D'HABITATION EN PRATIQUE : LES SOLUTIONS TECHNIQUES POUR RÉPONDRE AUX NOUVELLES OBLIGATIONS - HAN06

(Type de bâtiments concernés : habitation)

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- À l'issue de cette formation, les participants seront capables de :
- Appréhender les nouvelles dispositions techniques imposées par la réglementation accessibilité en habitation
 - Identifier les solutions techniques permettant de respecter ces dispositions sur le terrain
 - Connaître les particularités des bâtiments d'habitation et des maisons individuelles

PUBLIC CONCERNÉ

Les maîtres d'ouvrage publics et privés
Les architectes
Les bureaux d'études
Les offices de l'habitat
Les sociétés de gestion immobilière

DURÉE : 1 journée de formation

LES DISPOSITIONS TECHNIQUES EN PRATIQUE

Le contexte réglementaire
Les cheminements extérieurs
Le stationnement automobile
L'accès aux bâtiments
Les circulations intérieures horizontales
Les circulations intérieures verticales
Les revêtements des sols, murs et plafonds
L'éclairage des parties communes
Les caractéristiques des logements
La signalétique

ÉTUDES DE CAS

Études de cas en fil rouge pendant la durée de la formation

TARIF

550 € HT la journée (1)
(1) tarif par participant comprenant les frais pédagogiques, les pauses et déjeuners

L'article 12 de l'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 impose l'acquisition de connaissances dans les domaines de l'accueil et de l'accompagnement des personnes handicapées aux professionnels appelés à être en contact avec les usagers et les clients dans les établissements recevant du public. Les employeurs ont obligation de proposer à leur personnel une formation à l'accueil et à l'accompagnement des personnes handicapées, et de la mettre en œuvre dans tout ERP dont la capacité d'accueil est supérieure à deux cents personnes (art. L. 4142-3-1 du Code du travail).

ACCUEIL ET ACCOMPAGNEMENT DU PUBLIC EN SITUATION DE HANDICAP - HANP01

(Type de bâtiments concernés : ERP)



OBJECTIFS DE LA FORMATION

- À l'issue de cette formation, les participants seront capables de :
- Appréhender le contexte réglementaire relatif à l'accessibilité des personnes handicapées dans les établissements recevant du public
 - Connaître les types de handicap et les attitudes adaptées
 - Accueillir dans les meilleures conditions les personnes en situation de handicap dans un établissement recevant du public

PUBLIC CONCERNÉ

Les maîtres d'ouvrage publics et privés
Les chefs d'établissements
Les personnes chargées du handicap
Le personnel ayant une mission d'accueil dans les établissements

DURÉE : 1/2 journée de formation

EFFECTIF MAXIMUM : 10 personnes

LE CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

La hiérarchie des textes
Les ERP
Notions de sécurité incendie
Les déficiences et les handicaps
L'accessibilité aux personnes en situation de handicap
L'obligation de formation du personnel

LES DISPOSITIONS CONSTRUCTIVES ET LES ÉQUIPEMENTS

La continuité de la chaîne du déplacement (stationnement, entrée, banques d'accueil, sanitaires)
Les équipements particuliers : élévateurs PMR, boucles magnétiques, etc.
Le cas particulier des ERP de 5^{ème} catégorie (services proposés au niveau accessible)
La signalétique

LES DISPOSITIONS ORGANISATIONNELLES

L'accueil et l'accompagnement des personnes handicapées
Le comportement et l'approche
Le discours
Les pièges à éviter

TARIF

Formation adaptée et dispensée exclusivement pour votre structure : nous consulter pour les tarifs.



BATISAFE

L'intelligence des normes



La sécurité incendie est le domaine de prédilection de BATISAFE. Elle est le socle de tout le concept. Car tout passe par la sécurité incendie. Depuis la création, nous aidons nos clients à anticiper et exploiter les opportunités liées aux normes de sécurité et à en maîtriser les applications.

Notre force : notre expertise sur les normes et notre capacité à articuler en cohérence les différentes dimensions du changement : bâtiments, organisation et process.

Nous sommes prêts à vous délivrer nos secrets.

Les établissements recevant du public font l'objet de dispositions spécifiques à respecter vis-à-vis de la sécurité incendie, définies dans le Règlement de sécurité.

CONNAÎTRE LES FONDAMENTAUX DE LA SÉCURITÉ INCENDIE DES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP) - INC01

(Type de bâtiments concernés : ERP)

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- À l'issue de cette formation, les participants seront capables de :
- Appréhender les mécanismes du feu et les grands principes de la prévention incendie
 - Connaître le rôle et les responsabilités des différents acteurs de la prévention
 - Connaître la classification des bâtiments
 - Appréhender les dispositions générales du Règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public
 - Appréhender les liens entre accessibilité et sécurité incendie

PUBLIC CONCERNÉ

Les maîtres d'ouvrage publics et privés
Les architectes
Les bureaux d'études
Les services techniques
Les élus

PROCHAINES FORMATIONS PROGRAMMÉES
Paris le 3 octobre 2017
Paris le 2 octobre 2018

DURÉE : 1 journée de formation

LE FEU ET SES CONSÉQUENCES

Théorie du feu (triangle, classes de feu, les causes)
Définition du pouvoir, potentiel et charges calorifiques
Propagation du feu (conduction, convection, rayonnement, projection)
La résistance et la réaction au feu des éléments et matériaux de construction

LE RÔLE ET LES RESPONSABILITÉS DES ACTEURS DE LA PRÉVENTION

Obligations des propriétaires et des chefs d'établissement
Rôle et mission du service de sécurité
Les autres acteurs : rôles et missions

LA RÉGLEMENTATION INCENDIE DES ERP

Organisation générale de la réglementation
Classement des ERP
Dispositions constructives et techniques
Évacuation des personnes en situation de handicap

ÉTUDE DE CAS

Étude de cas concrète portant sur la mise en sécurité incendie d'un établissement recevant du public

TARIF

550 € HT la journée (1)
(1) tarif par participant comprenant les frais pédagogiques, les pauses et déjeuners

Les établissements recevant du public font l'objet de dispositions spécifiques à respecter vis-à-vis de la sécurité incendie, définies dans le Règlement de sécurité. Leur application peut être complexe, notamment dans les bâtiments existants.

APPLIQUER LA RÉGLEMENTATION INCENDIE DES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP) - INC02

(Type de bâtiments concernés : ERP)

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- À l'issue de cette formation, les participants seront capables de :
- Comprendre les mécanismes du feu
 - Connaître le rôle et les responsabilités des différents acteurs de la prévention
 - Appréhender les grands principes de la prévention incendie
 - Connaître la classification des bâtiments et les liens entre accessibilité et sécurité incendie
 - Connaître les dispositions générales et particulières du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public
 - Connaître les liens entre accessibilité et sécurité incendie



PUBLIC CONCERNÉ

Les architectes
Les bureaux d'études techniques
Les services techniques
Les maîtres d'ouvrage

PROCHAINES FORMATIONS PROGRAMMÉES
Aix-les-Bains les 10 et 11 octobre 2017
Aix-les-Bains les 9 et 10 octobre 2018

DURÉE : 2 journées de formation

LE FEU ET SES CONSÉQUENCES

Théorie du feu
Définition du pouvoir, potentiel et charges calorifiques
La fumée et ses dangers
Propagation du feu

LE COMPORTEMENT AU FEU

La résistance et la réaction au feu

LE RÔLE ET LES RESPONSABILITÉS DES ACTEURS DE LA PRÉVENTION

Obligations des propriétaires et des chefs d'établissement
Rôle et mission du service de sécurité
Les autres acteurs : rôles et missions

L'ORGANISATION GÉNÉRALE DE LA RÉGLEMENTATION

Contenu général et hiérarchie des textes
Présentation des liaisons entre les différents textes

TARIF

950 € HT les deux journées (1)
(1) tarif par participant comprenant les frais pédagogiques, les pauses et déjeuners

LE CLASSEMENT DES ÉTABLISSEMENTS

Classement d'un ERP
Groupements d'établissements
Calcul d'effectif

LES DISPOSITIONS CONSTRUCTIVES ET TECHNIQUES

Implantation, construction, dégagements, désenfumage, installations techniques, moyens de secours et contrôles réglementaires

LIENS ENTRE LA SÉCURITÉ INCENDIE ET L'ACCESSIBILITÉ DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

L'article GN 8
Les solutions techniques

ÉTUDE DE CAS

Étude de cas concrète portant sur la mise en sécurité incendie d'un ERP du 1^{er} groupe



Les bâtiments d'habitation ont leur propre réglementation en matière de sécurité incendie et ses grands principes sont définis à l'Article R. 111-13 du Code de la construction et de l'habitation. Les difficultés résident dans l'évolution de cette réglementation, son application aux bâtiments existants, les contraintes liées aux foyers logements et les interactions avec les établissements recevant du public.

APPLIQUER LA RÉGLEMENTATION INCENDIE DES BÂTIMENTS D'HABITATION - INC03

(Type de bâtiments concernés : habitation)

OBJECTIFS DE LA FORMATION

À l'issue de cette formation, les participants seront capables de :

- Connaître la classification des bâtiments d'habitation et les mesures constructives générales
- Connaître le principe des foyers logements et la classification qui en découle
- Connaître les obligations des propriétaires
- Appréhender les points spécifiques liés à la sécurité incendie
- Comprendre les règles particulières liées à une autre activité

PUBLIC CONCERNÉ

Les maîtres d'ouvrage publics et privés
Les architectes
Les bureaux d'études
Les offices de l'habitat
Les sociétés de gestion immobilière

DURÉE : 1 journée de formation

RÉGLEMENTATION ET CLASSIFICATION DES BÂTIMENTS

Organisation générale de la réglementation
Les dernières modifications de la réglementation
Les principes de base de la combustion
Les objectifs de la prévention
Généralités et classement des bâtiments d'habitation

MESURES CONSTRUCTIVES GÉNÉRALES

Structure et enveloppe
Dégagements
Conduits et gaines
Dispositions particulières applicables aux foyers-logements
La distinction avec les ERP de type J
Parcs de stationnement
Dispositions diverses
Les règles liées à une autre activité à l'intérieur d'un immeuble d'habitation
Études de cas en fil rouge

OBLIGATIONS DES PROPRIÉTAIRES ET DISPOSITIONS DIVERSES

Obligations des propriétaires
Agrément des dispositifs ou dispositions constructives non prévus par la réglementation
Application de la réglementation dans le temps

TARIF

550 € HT la journée (1)
(1) tarif par participant comprenant les frais pédagogiques, les pauses et déjeuners

Le Code du travail, applicable à tous les lieux de travail, impose des mesures concrètes en matière de prévention incendie. Les obligations des maîtres d'ouvrage pour la conception des lieux de travail et celles de l'employeur pour l'exploitation de ces mêmes locaux doivent être respectées dans toutes les entreprises.

APPLIQUER LA RÉGLEMENTATION INCENDIE EN ENTREPRISE - INC04

(Type de bâtiments concernés : ERT)

OBJECTIFS DE LA FORMATION

À l'issue de cette formation, les participants seront capables de :

- Connaître les obligations de l'employeur en matière de sécurité dans ses locaux
- Appréhender les principes de construction des lieux de travail
- Assurer la gestion de la sécurité au sein des établissements
- Connaître les moyens d'extinction et les systèmes d'alarme

PUBLIC CONCERNÉ

Les chefs d'entreprises
Les maîtres d'ouvrage publics et privés
Les architectes
Les bureaux d'études
Les responsables de sites

DURÉE : 1 journée de formation

OBLIGATIONS DU MAÎTRE D'OUVRAGE POUR LA CONCEPTION DE SON ENTREPRISE

Le dossier de maintenance
Les caractéristiques des bâtiments
Les voies de circulations et accès
L'aménagement des lieux et postes de travail
Les installations électriques
Les dégagements
Le désenfumage
Le stockage ou la manipulation de matières inflammables
Les bâtiments dont le plancher bas est situé à plus de 8 m du sol
Les moyens de prévention et de lutte contre l'incendie
La prévention des explosions

La signalisation et la matérialisation relatives à la santé et à la sécurité
Les installations électriques
Les dégagements
Le chauffage des locaux
L'emploi et le stockage de matières explosives et inflammables
Les moyens d'extinction
Les systèmes d'alarme
Les consignes de sécurité
La prévention des explosions

ÉTUDES DE CAS

Études de cas en fil rouge pendant la durée de la formation

OBLIGATIONS DE L'EMPLOYEUR LORS DE L'EXPLOITATION DE SON ENTREPRISE

Caractéristique des lieux de travail
Les portes et portails
La maintenance, l'entretien et les vérifications

TARIF

550 € HT la journée (1)
(1) tarif par participant comprenant les frais pédagogiques, les pauses et déjeuners

Le Code du travail et le Code de l'environnement imposent des mesures concrètes en matière de prévention incendie. Ces mesures, associées à une analyse de risques propre à chaque établissement, doivent permettre de déployer une stratégie de mise en sécurité incendie des établissements.

ORGANISER LA MISE EN SÉCURITÉ INCENDIE DE VOS ÉTABLISSEMENTS

- INC05

(Type de bâtiments concernés : ERP, ERT et ICPE)

OBJECTIFS DE LA FORMATION

À l'issue de cette formation, les participants seront capables de :

- Être sensibilisé au risque incendie et aux moyens de prévention
- Connaître les fondamentaux de la réglementation incendie et les principales obligations en découlant
- Organiser la gestion de la sécurité incendie
- Appréhender les systèmes d'alarme et les systèmes de sécurité incendie

PUBLIC CONCERNÉ

Les maîtres d'ouvrage publics et privés
Les responsables sécurité ou HSE
Les animateurs prévention
Les services techniques publics ou privés
Les chefs d'établissements

DURÉE : 1 journée de formation

LE FEU ET SES CONSÉQUENCES

Théorie du feu et vocabulaire
Les modes de propagation
Le comportement au feu

LA PRÉVENTION ET L'ANALYSE DE RISQUES

La prévention des incendies
Les principaux acteurs de la prévention incendie
La réglementation incendie (Code du travail et Code de l'environnement)
L'analyse de risques
Les obligations de formation

LA MISE EN SÉCURITÉ INCENDIE

Le schéma directeur de mise en sécurité incendie
Organiser la gestion de la sécurité incendie des établissements
Inclure la sécurité dans les travaux d'aménagement ou de réfection
Les systèmes d'alarme et les systèmes de sécurité incendie

ÉTUDE DE CAS

Étude de cas concrète portant sur la mise en sécurité incendie d'un établissement recevant des travailleurs

TARIF

550 € HT la journée (1)

(1) tarif par participant comprenant les frais pédagogiques, les pauses et déjeuners

Le Code du travail et le Code de la construction et de l'habitation imposent des mesures concrètes en matière de prévention incendie dans les établissements. Ces mesures sont à connaître par les chefs d'établissement(s) pour accueillir du personnel et du public en toute sécurité.

CONNAÎTRE LES OBLIGATIONS DES CHEFS D'ÉTABLISSEMENT(S) EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE - INC06

(Type de bâtiments concernés : ERP et ERT)

DISPONIBLE EN



E-LEARNING

OBJECTIFS DE LA FORMATION

À l'issue de cette formation, les participants seront capables de :

- Améliorer la sécurité du personnel et du public accueillis
- Conserver le niveau de sécurité de l'établissement
- Répondre précisément aux multiples obligations

PUBLIC CONCERNÉ

Les chefs d'établissements
Les responsables sécurité

DURÉE : 1 journée de formation

LE FEU : NOTIONS GÉNÉRALES

Les principales causes d'incendie
Le triangle du feu et la combustion
Les modes de propagation
Résistance et réaction au feu
Les classes de feu
Les agents extincteurs
Les principes fondamentaux de la prévention

LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES APPLICABLES

Code du travail
Code de la construction et de l'habitation
Règlement contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP

LES OBLIGATIONS DES CHEFS D'ÉTABLISSEMENTS

La déclaration des travaux et des événements en ERP
La mission de contrôle technique
Les groupements d'exploitations
Le registre de sécurité
L'évacuation des personnes en situation de handicap
Les consignes et l'affichage de sécurité

TARIF

550 € HT la journée (1)

(1) tarif par participant comprenant les frais pédagogiques, les pauses et déjeuners

PROCHAINES FORMATIONS PROGRAMMÉES

Aix-les-Bains le 15 juin 2017

Aix-les-Bains le 14 juin 2018

Le service de sécurité incendie et la formation du personnel
Les sanctions administratives et pénales

LA COMMISSION DE SÉCURITÉ

La Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité (CCDSA)
Les visites périodiques et d'ouverture
Les bonnes pratiques
Les prescriptions exceptionnelles

VÉRIFICATIONS PÉRIODIQUES ET ENTRETIEN

Les obligations
Les organismes agréés et techniciens compétents
Les vérifications en ERP du 1^{er} groupe, 2^{ème} groupe et en Code du travail

ÉTUDE DE CAS

Étude de cas concrète portant sur la visite du site de la formation (dans la mesure du possible)



Conformément à l'article R123-21 du Code de la construction et de l'habitation, tout groupement d'exploitations réunies dans un même bâtiment et non isolées entre elles doit être placé sous une direction unique, responsable auprès des autorités publiques des demandes d'autorisation et de l'observation des conditions de sécurité du groupement.

ASSURER LES MISSIONS DU RESPONSABLE UNIQUE DE SÉCURITÉ (RUS) OU DIRECTEUR UNIQUE DE SÉCURITÉ (DUS) - INC07

(Type de bâtiments concernés : ERP)



OBJECTIFS DE LA FORMATION

- À l'issue de cette formation, les participants seront capables de :
- Appréhender les mécanismes du feu et les grands principes de la prévention incendie
 - Comprendre le cadre réglementaire et juridique des établissements recevant du public
 - Conserver le niveau de sécurité de l'établissement recevant du public
 - Répondre précisément aux obligations du RUS ou DUS
 - Préparer les visites de la Commission de sécurité

PUBLIC CONCERNÉ

- Les responsables uniques de sécurité ou directeurs unique de sécurité
- Les responsables d'établissement
- Les services techniques
- Les maîtres d'ouvrage
- Les gestionnaires

DURÉE : 1 journée de formation

LE FEU ET SES CONSÉQUENCES

- Théorie du feu
- La fumée et ses dangers
- Définition du pouvoir, potentiel et charges calorifiques
- Propagation du feu
- Le comportement au feu des matériaux

LES OBLIGATIONS DU RESPONSABLE UNIQUE DE SÉCURITÉ (RUS) OU DU DIRECTEUR UNIQUE DE SÉCURITÉ (DUS)

- Les obligations en cas de travaux
- Les obligations au quotidien
- Les points de vigilance

LES VISITES DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ

- Les différents types de visite
- Comment les préparer ?

LE RÔLE ET LES RESPONSABILITÉS DES ACTEURS DE LA PRÉVENTION

- Rôles et missions des différents acteurs :
- Commission de sécurité, contrôleur technique, coordonateur SSI
- Rôle et missions du service de sécurité

L'ORGANISATION GÉNÉRALE DE LA RÉGLEMENTATION

- Contenu général des textes
- Hiérarchie des textes
- Présentation des liaisons entre les différents textes

TARIF

550 € HT la journée (1)
(1) tarif par participant comprenant les frais pédagogiques, les pauses et déjeuners

Conformément à l'article R123-51 du Code de la construction et de l'habitation, tout établissement recevant du public doit tenir un registre de sécurité, document clé répertoriant toutes les informations relatives à la sécurité incendie de l'établissement.

GÉRER ET ORGANISER LE REGISTRE DE SÉCURITÉ - INC08

(Type de bâtiments concernés : ERP et ERT)

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- À l'issue de cette formation, les participants seront capables de :
- Connaître le rôle du registre de sécurité
 - Tenir à jour un registre de sécurité en qualité de chef d'établissement

PUBLIC CONCERNÉ

- Les chefs d'établissements
- Les responsables sécurité

DURÉE : 2 heures de formation

EFFECTIF MAXIMUM : 10 personnes

LE REGISTRE DE SÉCURITÉ, PRÉSENTATION

- Rappels réglementaires
- Composition et contenu du registre
- Enjeux liés à la bonne tenue du registre
- Mise à disposition lors des visites périodiques

VOTRE REGISTRE DE SÉCURITÉ

- Mises à jour du classement des documents
- Conseils quant aux réflexes à prendre
- Bilan sur les anomalies rencontrées et les documents manquants

TARIF

Formation adaptée et dispensée exclusivement pour votre structure : nous consulter pour les tarifs.

PROGRAMME

PROGRAMME



Les obligations du Code du travail et du Code de la construction et de l'habitation sont nombreuses en matière d'entretien et de maintenance des installations techniques. Les multiples réglementations et normes se complètent, et parfois même, se contredisent! Une journée de formation sur le sujet permet de faire le point sur toutes ces obligations.

ENTRETIEN ET MAINTENANCE DES INSTALLATIONS TECHNIQUES : RESPECTER LES OBLIGATIONS - INC09

(Type de bâtiments concernés : ERP et ERT)

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- À l'issue de cette formation, les participants seront capables de :
- Appréhender les multiples réglementations à appliquer
 - Connaître les vérifications et entretiens à effectuer ainsi que les intervenants
 - Savoir anticiper l'intervention d'entreprises extérieures

PUBLIC CONCERNÉ

Services techniques
Responsables sécurité
Agents de maintenance
Chefs d'établissements

DURÉE : 1 journée de formation

LE CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

La réglementation et les normes
Les intervenants et leurs obligations
Les outils d'aide au respect des obligations

VÉRIFICATIONS, ENTRETIEN ET MAINTENANCE DES INSTALLATIONS

Portes automatiques
Désenfumage naturel et mécanique
Chauffage, ventilation, climatisation, traitement d'air et installations d'eau chaude sanitaire
Installations aux gaz combustibles et aux hydrocarbures liquéfiés
Installations électriques et éclairage
Ascenseurs, escaliers mécaniques et trottoirs roulants
Installation d'appareils de cuisson destinés à la restauration
Moyens d'extinction
Équipements d'alarme et systèmes de sécurité incendie

ÉTUDE DE CAS

Étude de cas concrète portant sur l'examen de rapports de vérification et d'entretien des installations

TARIF

550 € HT la journée (1)
(1) tarif par participant comprenant les frais pédagogiques, les pauses et déjeuners

Les obligations du Code du travail et du Code de la construction et de l'habitation sont nombreuses en matière de désenfumage. Les multiples réglementations et instructions techniques permettent de concevoir les systèmes de désenfumage naturels et mécaniques... à condition de savoir les manipuler!

CONCEVOIR UN SYSTÈME DE DÉSENFUMAGE NATUREL OU MÉCANIQUE - INC10

(Type de bâtiments concernés : ERP, ERT et habitation)

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- À l'issue de cette formation, les participants seront capables de :
- Connaître la réglementation applicable dans les établissements recevant du public, les établissements recevant des travailleurs et les bâtiments d'habitation en matière de désenfumage
 - Appliquer les instructions techniques n° 246 et 263
 - Appréhender le dimensionnement d'un système de désenfumage
 - Comprendre les interactions avec les systèmes de sécurité incendie

PUBLIC CONCERNÉ

Les architectes
Les bureaux d'études
Les services techniques
Les responsables sécurité

DURÉE : 1 journée de formation

LE CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

L'organisation de la réglementation
Le Code du travail : les ERT
Le Code de la construction et de l'habitation : les ERP et les bâtiments d'habitation

LES PRINCIPES ET OBLIGATIONS EN MATIÈRE DE DÉSENFUMAGE

Les fonctions et objectifs du désenfumage
Les obligations en ERT
Les obligations en ERP
Les obligations en habitation
Les instructions techniques n° 246 et 263

LA CONCEPTION ET LE DIMENSIONNEMENT DES SYSTÈMES DE DÉSENFUMAGE

Le désenfumage des escaliers
Le désenfumage des circulations
Le désenfumage des locaux

LES INTERACTIONS AVEC LES SYSTÈMES DE SÉCURITÉ INCENDIE (SSI)

Les interactions avec les SSI de catégories A ou B en ERP

ÉTUDES DE CAS

Études de cas concrets portant sur le dimensionnement d'installations de désenfumage naturel et mécanique

TARIF

550 € HT la journée (1)
(1) tarif par participant comprenant les frais pédagogiques, les pauses et déjeuners

La réglementation ERP (art. GN 8) et le Code du travail (art. R. 4214-26) intègrent des contraintes réglementaires précises en matière d'évacuation des personnes en situation de handicap. Les obligations concernent les bâtiments neufs et existants et peuvent être lourdes de conséquences sur les opérations de travaux.

PERMETTRE L'ÉVACUATION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP (GN 8) - INC11

(Type de bâtiments concernés : ERP et ERT)

OBJECTIFS DE LA FORMATION

À l'issue de cette formation, les participants seront capables de :

- Connaître les obligations liées à l'évacuation des personnes en situation de handicap
- Savoir utiliser les solutions équivalentes
- Connaître les solutions techniques permettant de répondre à la réglementation
- Pouvoir intégrer l'évacuation des personnes en situation de handicap aux consignes d'évacuation
- Mettre en application à travers des cas pratiques concrets

PUBLIC CONCERNÉ

Les maîtres d'ouvrage publics et privés
Les architectes
Les bureaux d'études
Les services techniques
Les chefs d'établissements

PROCHAINES FORMATIONS PROGRAMMÉES
Aix-les-Bains le 4 avril 2017
Aix-les-Bains le 3 avril 2018

DURÉE : 1 journée de formation

LE CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Rappel du contexte réglementaire
Les principales dispositions

LE NOUVEAU GN 8

Historique
Les nouvelles obligations

LES ESPACES D'ATTENTE SÉCURISÉS

Définition
Caractéristiques

LES CAS D'EXONÉRATION

Caractéristiques des cas d'exonération

LES SOLUTIONS ÉQUIVALENTES

Les zones protégées
Les secteurs
L'utilisation des paliers d'escalier
Les espaces à l'air libre

LES CONSÉQUENCES SUR LES ÉQUIPEMENTS D'ALARME

Les obligations et les procédures d'alarme
Les solutions techniques

LES CONSÉQUENCES SUR L'ORGANISATION DE L'ÉVACUATION

Le service de sécurité incendie
Les consignes et les plans d'évacuation
Les plans d'intervention
Les solutions de prise en compte des personnes en situation de handicap

LES DISPOSITIONS POUR LES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

Les dispositions du Code du travail
Les solutions techniques

ÉTUDES DE CAS

Études de cas concrets portant sur l'évacuation des personnes en situation de handicap

TARIF

550 € HT la journée (1)
(1) tarif par participant comprenant les frais pédagogiques, les pauses et déjeuners

Les bailleurs sociaux font face à de multiples réglementations en matière de sécurité incendie, de par la diversité de leur patrimoine : bâtiments d'habitation, foyers-logements, établissements recevant du public, etc. Les contraintes qui en découlent sont nombreuses et les incidences sur la maintenance et les opérations de travaux doivent systématiquement être prises en compte.

LA SÉCURITÉ INCENDIE DES BAILLEURS SOCIAUX : POUR TOUT COMPRENDRE EN HABITATION ET LOGEMENTS FOYERS - INC12

(Type de bâtiments concernés : ERP et habitation)

OBJECTIFS DE LA FORMATION

À l'issue de cette formation, les participants seront capables de :

- Connaître la classification des bâtiments d'habitation et les mesures constructives générales
- Connaître le principe des logements foyers et la classification qui en découle
- Comprendre les règles particulières liées à une autre activité (ERP notamment)
- Appréhender les points spécifiques liés à la sécurité incendie
- Connaître les obligations des propriétaires

PUBLIC CONCERNÉ

Les offices de l'habitat
Les sociétés de gestion immobilière

DURÉE : 1 journée de formation

RÉGLEMENTATION ET CLASSIFICATION DES BÂTIMENTS

Les principes de base de la prévention incendie
Organisation générale de la réglementation
Les bâtiments d'habitation
Les logements foyers
Les ERP

LES INTERACTIONS AVEC LES ERP

Généralités et classement des ERP
Les mesures constructives générales
Les mesures d'isolement

ÉTUDES DE CAS

Études de cas pour une mise en pratique concrète des dispositions présentées tout au long de la formation

LES MESURES CONSTRUCTIVES ET LES OBLIGATIONS EN HABITATION ET FOYERS LOGEMENTS

Généralités et classement des bâtiments d'habitation
Structure et enveloppe
Dégagements
Conduits et gaines
Dispositions particulières applicables aux logements foyers
La distinction avec les ERP de type J
Parcs de stationnement
Dispositions diverses
Les règles liées à une autre activité à l'intérieur d'un immeuble d'habitation
Obligations des propriétaires

TARIF

550 € HT la journée (1)
(1) tarif par participant comprenant les frais pédagogiques, les pauses et déjeuners

Les gares affectées aux transports ferroviaires guidés ou effectués par remontées mécaniques sont des établissements recevant du public spéciaux de type GA. Les dispositions constructives et techniques en matière de sécurité incendie, qui sont bien particulières, sont décrites dans l'arrêté du 24 décembre 2007.

GARES : APPLIQUER LA RÉGLEMENTATION SÉCURITÉ INCENDIE DES ERP DE TYPE GA - INC13

(Type de bâtiments concernés : ERP)

OBJECTIFS DE LA FORMATION

À l'issue de cette formation, les participants seront capables de :

- Comprendre l'organisation de la réglementation en matière de sécurité incendie
- Identifier les textes réglementaires applicables aux ERP de type GA
- Connaître les obligations en matière de déclaration de travaux et de vérification des installations techniques
- Identifier les différents acteurs et leur rôle dans les opérations et en exploitation
- Appliquer les mesures constructives et techniques des ERP de type GA, en 1er groupe comme en 2ème groupe

PUBLIC CONCERNÉ

Les maîtres d'ouvrage publics et privés
Les exploitants
Les architectes
Les bureaux d'études

DURÉE : 3 journées de formation

L'ORGANISATION GÉNÉRALE DE LA RÉGLEMENTATION

La hiérarchie des textes
L'organisation générale de la réglementation en matière de sécurité incendie
Le Code du travail
Le Code de la construction et de l'habitation
Le règlement de sécurité des ERP et son application
Les ERP de type GA

LES DEMANDES PRÉALABLES

Les demandes préalables avant travaux
Les procédures d'urbanisme
Les dossiers GA 8
Le processus de validation des travaux

LES DIFFÉRENTS ACTEURS

Les différents acteurs de la prévention

LES DISPOSITIONS CONSTRUCTIVES ET TECHNIQUES ET LES MOYENS DE SECOURS

Les dispositions générales
Les dispositions constructives
Les aménagements intérieurs
Le désenfumage
Les installations de chauffage, ventilation, climatisation
Les installations aux gaz combustibles et hydrocarbures liquéfiés
Les installations électriques
L'éclairage normal et l'éclairage de sécurité
Les ascenseurs, escaliers mécaniques et trottoirs roulants
Les installations d'appareils de cuisson
Les moyens de secours
Les installations de détection et de mise en sécurité incendie
Les gares de 5ème catégorie

ÉTUDE DE CAS

Étude de cas concrète portant sur une opération de travaux en gare

TARIF

1 300 € HT les trois journées (1)
(1) tarif par participant comprenant les frais pédagogiques, les pauses et déjeuners

Les parcs de stationnement couverts, qu'ils soient en infrastructure ou en superstructure, sont des établissements recevant du public spéciaux de type PS, dont les dispositions constructives et techniques en matière de sécurité incendie sont décrites dans l'arrêté du 9 mai 2006.

PARCS DE STATIONNEMENT : APPLIQUER LA RÉGLEMENTATION SÉCURITÉ INCENDIE DES ERP DE TYPE PS - INC14

(Type de bâtiments concernés : ERP)

OBJECTIFS DE LA FORMATION

À l'issue de cette formation, les participants seront capables de :

- Comprendre le fonctionnement de la réglementation des parcs de stationnement
- Connaître les mesures constructives réglementaires
- Identifier les obligations relatives aux installations techniques

PUBLIC CONCERNÉ

Les maîtres d'ouvrage publics et privés
Les exploitants
Les architectes
Les bureaux d'études

DURÉE : 2 journées de formation

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Le règlement de sécurité
Les établissements assujettis

DISPOSITIONS CONSTRUCTIVES

La conception et la desserte
Les structures
L'isolement par rapport aux tiers
Les toitures et façades
La distribution intérieure
Les conduits et gaines

AMÉNAGEMENTS

La réaction au feu des matériaux

INSTALLATIONS TECHNIQUES

Le désenfumage
Les installations électriques
L'éclairage normal et de sécurité
Les ascenseurs

MOYENS DE SECOURS

La surveillance
Le poste de sécurité
Les moyens de détection, d'alarme et d'alerte

TARIF

950 € HT les deux journées (1)
(1) tarif par participant comprenant les frais pédagogiques, les pauses et déjeuners

Les communications radioélectriques
Les consignes

QUALITÉ DE L'AIR

La ventilation et la surveillance de la qualité de l'air

CONTRÔLES ET VISITES

La maintenance et les vérifications
Les contrôles de la Commission de sécurité

ÉTABLISSEMENTS EXISTANTS

Les mesures applicables aux établissements existants

EXERCICES D'APPLICATION

Exercices d'application tout au long de la formation sur la base de cas pratiques fournis par nos soins ou par les participants (au choix)

Le Code du travail (Art. R. 4141-2) et le Code de la construction et de l'habitation (règlement de sécurité des établissements recevant du public) imposent aux employeurs et exploitants de former le personnel à l'utilisation des moyens de secours, notamment la manipulation des extincteurs.

FORMATION DES PERSONNELS : MANIPULATION DES EXTINCTEURS - INCP01

(Type de bâtiments concernés : ERP et ERT)

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- À l'issue de cette formation, les participants seront capables de :
- Comprendre le mécanisme de développement d'un feu
 - Appréhender les grands principes de la prévention incendie
 - Savoir agir devant un début d'incendie
 - Manipuler un extincteur

PUBLIC CONCERNÉ

Les membres du personnel

DURÉE : 2,5 heures de formation

EFFECTIF MAXIMUM : 10 personnes

LE FEU ET LA PRÉVENTION

Les principales causes d'incendie
 Les effets de l'incendie sur l'homme
 Le triangle du feu
 Les modes de propagation
 Les objectifs de la prévention
 Le contexte réglementaire

PROTECTION, ALARME ET ALERTE DES SECOURS

La protection individuelle face à un incendie
 Les moyens d'alarme et d'alerte
 Prévenir et accueillir les secours

COMBATTRE UN DÉBUT D'INCENDIE

Les classes de feux
 Les différents types d'extincteurs
 La manipulation des différents types d'extincteurs
 Exercice pratique sur simulateur d'incendie (bac à feu réel)

TARIF

Formation adaptée et dispensée exclusivement pour votre structure : nous consulter pour les tarifs.



FORMATION
OBLIGATOIRE

Le Code du travail (Art. R. 4141-2) et le Code de la construction et de l'habitation (règlement de sécurité des établissements recevant du public) imposent aux employeurs et exploitants de former le personnel sur la conduite à tenir en cas d'incendie, notamment concernant les procédures d'évacuation.

FORMATION DES PERSONNELS : EXERCICE D'ÉVACUATION - INCP02

(Type de bâtiments concernés : ERP et ERT)

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- À l'issue de cette formation, les participants seront capables de :
- Comprendre le mécanisme de développement d'un feu
 - Appréhender les grands principes de la prévention incendie
 - Savoir agir devant un début d'incendie
 - Savoir procéder à l'évacuation en appliquant les consignes

PUBLIC CONCERNÉ

Les membres du personnel

DURÉE : 2,5 heures de formation

EFFECTIF MAXIMUM : 10 personnes

LE FEU ET LA PRÉVENTION

Les principales causes d'incendie
 Les effets de l'incendie sur l'homme
 Le triangle du feu
 Les modes de propagation
 Les objectifs de la prévention
 Le contexte réglementaire

PROTECTION, ALARME ET ALERTE DES SECOURS

La protection individuelle face à un incendie
 Les moyens d'alarme et d'alerte
 Prévenir et accueillir les secours

EXERCICE D'ÉVACUATION SUR SITE

La procédure d'évacuation du site
 Organisation d'un exercice d'évacuation
 Débriefing en salle

TARIF

Formation adaptée et dispensée exclusivement pour votre structure : nous consulter pour les tarifs.



FORMATION
OBLIGATOIRE



Le Code du travail (Art. R. 4141-2) et le Code de la construction et de l'habitation (règlement de sécurité des établissements recevant du public) imposent aux employeurs et exploitants de former le personnel à l'utilisation des moyens de secours et sur la conduite à tenir en cas d'incendie.

FORMATION DES PERSONNELS : MANIPULATION DES EXTINCTEURS ET EXERCICE D'ÉVACUATION - INCP03

(Type de bâtiments concernés : ERP et ERT)



OBJECTIFS DE LA FORMATION

À l'issue de cette formation, les participants seront capables de :

- Comprendre le mécanisme de développement d'un feu
- Appréhender les grands principes de la prévention incendie
- Savoir agir devant un début d'incendie
- Savoir procéder à l'évacuation en appliquant les consignes
- Manipuler un extincteur

PUBLIC CONCERNÉ

Les membres du personnel

DURÉE : 1/2 journée de formation

EFFECTIF MAXIMUM : 10 personnes

LE FEU ET LA PRÉVENTION

Les principales causes d'incendie
 Les effets de l'incendie sur l'homme
 Le triangle du feu
 Les modes de propagation
 Les objectifs de la prévention
 Le contexte réglementaire

PROTECTION, ALARME ET ALERTE DES SECOURS

La protection individuelle face à un incendie
 Les moyens d'alarme et d'alerte
 Prévenir et accueillir les secours

EXERCICE D'ÉVACUATION SUR SITE

La procédure d'évacuation du site
 Organisation d'un exercice d'évacuation
 Débriefing en salle

COMBATTRE UN DÉBUT D'INCENDIE

Les classes de feux
 Les différents types d'extincteurs
 La manipulation des différents types d'extincteurs
 Exercice pratique sur simulateur d'incendie (bac à feu réel)

TARIF

Formation adaptée et dispensée exclusivement pour votre structure : nous consulter pour les tarifs.

PROGRAMME

Le Code du travail (Art. R. 4141-2) et le Code de la construction et de l'habitation (règlement de sécurité des ERP) imposent aux employeurs et exploitants de former le personnel à l'utilisation des moyens de secours et sur la conduite à tenir en cas d'incendie. L'équipier de première intervention doit savoir mener à bien ces missions.

DEVENIR ÉQUIPIER DE PREMIÈRE INTERVENTION (EPI) - INCP04

(Type de bâtiments concernés : ERP et ERT)



OBJECTIFS DE LA FORMATION

À l'issue de cette formation, les participants seront capables de :

- Comprendre le mécanisme de développement d'un feu
- Appréhender les grands principes de la prévention incendie
- Savoir agir devant un début d'incendie
- Connaître le rôle de chacun et savoir procéder à l'évacuation en appliquant les consignes
- Manipuler un extincteur

PUBLIC CONCERNÉ

Les membres du personnel

DURÉE : 1/2 journée de formation

EFFECTIF MAXIMUM : 10 personnes

LE FEU ET LA PRÉVENTION

Les principales causes d'incendie
 Les effets de l'incendie sur l'homme
 Le triangle du feu
 Les modes de propagation
 Les objectifs de la prévention
 Le contexte réglementaire

PROTECTION, ALARME ET ALERTE DES SECOURS

La protection individuelle face à un incendie
 Les moyens d'alarme et d'alerte
 Prévenir et accueillir les secours

EXERCICE D'ÉVACUATION SUR SITE

La procédure d'évacuation du site
 Le rôle de chacun dans l'évacuation : guide d'évacuation, serre file, coordinateur d'évacuation
 Organisation d'un exercice d'évacuation
 Débriefing en salle

COMBATTRE UN DÉBUT D'INCENDIE

Les classes de feux
 Les différents types d'extincteurs
 La manipulation des différents types d'extincteurs
 Exercice pratique sur simulateur d'incendie (bac à feu réel)

TARIF

Formation adaptée et dispensée exclusivement pour votre structure : nous consulter pour les tarifs.

PROGRAMME



Le règlement de sécurité des ERP des hôtels (art. PO 7 et O 24) oblige à former le personnel en matière de sécurité, régulièrement en 1^{er} groupe et au moins deux fois par an en 2^{ème} groupe. Cette formation doit porter sur l'utilisation des moyens de secours et la conduite à tenir en cas d'incendie.

HÔTELS : FORMATION DU PERSONNEL EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE - INCP05

(Type de bâtiments concernés : ERP)



OBJECTIFS DE LA FORMATION

- À l'issue de cette formation, les participants seront capables de :
- Comprendre le mécanisme de développement d'un feu
 - Connaître les risques particuliers d'un hôtel en matière de sécurité incendie
 - Appréhender les grands principes de la prévention incendie
 - Savoir agir devant un début d'incendie
 - Connaître le rôle de chacun et savoir procéder à l'évacuation du public et du personnel en appliquant les consignes
 - Manipuler un extincteur

PUBLIC CONCERNÉ

Les membres du personnel

DURÉE : 1/2 journée de formation

EFFECTIF MAXIMUM : 10 personnes

LE FEU ET LA PRÉVENTION

Les principales causes d'incendie
Les effets de l'incendie sur l'homme
Le triangle du feu
Les modes de propagation
Les objectifs de la prévention

LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Le contexte réglementaire des hôtels
Le service de sécurité incendie
Les risques particuliers des hôtels

PROTECTION, ALARME ET ALERTE DES SECOURS

La protection individuelle face à un incendie
Le système de sécurité incendie
La levée de doute
Prévenir et accueillir les secours

TARIF

Formation adaptée et dispensée exclusivement pour votre structure : nous consulter pour les tarifs.

EXERCICE D'ÉVACUATION SUR SITE

La procédure d'évacuation du site
Organisation d'un exercice d'évacuation
Débriefing en salle

COMBATTRE UN DÉBUT D'INCENDIE

Les classes de feux
Les différents types d'extincteurs
La manipulation des différents types d'extincteurs
Exercice pratique sur simulateur d'incendie (bac à feu réel)

Les règlements de sécurité des structures d'accueil pour personnes âgées et pour personnes handicapées (art. J 35 et J 39) et des établissements de soins (art. U 43) obligent à former le personnel en matière de sécurité, régulièrement en type U et deux fois par an en type J. Cette formation doit porter sur l'utilisation des moyens de secours et la conduite à tenir en cas d'incendie, et plus précisément sur l'évacuation du public par transfert horizontal avant l'arrivée des secours et l'exploitation du système de sécurité incendie.

ÉTABLISSEMENTS DE TYPE J ET U : FORMATION À L'ÉVACUATION HORIZONTALE - INCP06

(Type de bâtiments concernés : ERP)



OBJECTIFS DE LA FORMATION

- À l'issue de cette formation, les participants seront capables de :
- Comprendre le mécanisme de développement d'un feu
 - Connaître les risques particuliers des ERP de types J et U en matière de sécurité incendie
 - Appréhender les grands principes de la prévention incendie
 - Savoir agir devant un début d'incendie et procéder à l'évacuation du public par transfert horizontal avant l'arrivée des secours
 - Savoir exploiter le système de sécurité incendie
 - Manipuler un extincteur

PUBLIC CONCERNÉ

Les membres du personnel

DURÉE : 1/2 journée de formation

EFFECTIF MAXIMUM : 10 personnes

LE FEU ET LA PRÉVENTION

Les principales causes d'incendie
Les effets de l'incendie sur l'homme
Le triangle du feu
Les modes de propagation
Les objectifs de la prévention

LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Le contexte réglementaire des ERP de types J et U
Le service de sécurité incendie
Les risques particuliers des ERP de types J et U

PROTECTION, ALARME ET ALERTE DES SECOURS

La protection individuelle face à un incendie
Le système de sécurité incendie
La levée de doute
Prévenir et accueillir les secours

TARIF

Formation adaptée et dispensée exclusivement pour votre structure : nous consulter pour les tarifs.

EXERCICE D'ÉVACUATION SUR SITE

La procédure d'évacuation du site
L'évacuation du public par transfert horizontal avant l'arrivée des secours
Organisation d'un exercice d'évacuation
Débriefing en salle

COMBATTRE UN DÉBUT D'INCENDIE

Les classes de feux
Les différents types d'extincteurs
La manipulation des différents types d'extincteurs
Exercice pratique sur simulateur d'incendie (bac à feu réel)





Nombreux sont ceux qui pensent maîtriser les systèmes de sécurité incendie. Mais combien sont réellement des spécialistes ?

Doté d'une assurance décennale depuis sa création, BATISAFE a conçu de multiples SSI complexes. En tant que coordonnateur et/ou maître d'œuvre.

Autant profiter du savoir d'un expert...

Les systèmes de sécurité incendie (SSI) sont définis par les normes NF S 61-931 et suivantes et ils doivent répondre à de multiples réglementations : Code du travail, Code de la construction et de l'habitation (établissements recevant du public), Code de l'environnement (installations classées pour la protection de l'environnement), etc. Une journée de formation permet de comprendre l'essentiel des SSI.

L'ESSENTIEL DES SYSTÈMES DE SÉCURITÉ INCENDIE (SSI) - SSI01

(Type de bâtiments concernés : ERP et ERT)

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- À l'issue de cette formation, les participants seront capables de :
- Appréhender l'architecture d'un SSI
 - Découvrir les multiples réglementations applicables en matière de SSI
 - Connaître les fonctions d'un SSI (détection, évacuation, désenfumage, compartimentage, etc.)
 - Comprendre le rôle et les missions du coordonnateur SSI
 - Piloter l'exploitation, la maintenance et le suivi du dossier d'identité d'un SSI

PUBLIC CONCERNÉ

Les maîtres d'ouvrage publics et privés
 Les architectes
 Les bureaux d'études
 Les services techniques
 Les responsables sécurité

DURÉE : 1 journée de formation

LE CONTEXTE NORMATIF ET RÉGLEMENTAIRE

Organisation générale de la réglementation
 Le Code du travail
 Le Code de la construction et de l'habitation
 Le Code de l'environnement
 Les normes NF S 61-931 et suivantes

LES RÈGLES D'EXPLOITATION ET DE MAINTENANCE

Exigences réglementaires
 Exigences normatives

LA COORDINATION SSI

La mission du coordonnateur SSI
 Le dossier d'identité du SSI

LES ÉQUIPEMENTS D'ALARME

Les différents équipements d'alarme
 Alarme restreinte, alarme générale sélective, alarme générale

LES SYSTÈMES DE SÉCURITÉ INCENDIE

Définition d'un SSI
 Les différentes fonctions du SSI
 Les niveaux d'accès
 Les catégories de SSI
 Les organes du SSI de catégorie A
 Les technologies de détection automatique d'incendie
 Les technologies conventionnelles et adressables

TARIF

550 € HT la journée (1)
 (1) tarif par participant comprenant les frais pédagogiques, les pauses et déjeuners

Les systèmes de sécurité incendie sont définis par les normes NF S 61-931 et suivantes et ils doivent répondre à de multiples réglementations : Code du travail, Code de la construction et de l'habitation (établissements recevant du public), Code de l'environnement (installations classées pour la protection de l'environnement), etc. Deux journées de formation permettent de comprendre les fondamentaux des systèmes de sécurité incendie.

CONNAÎTRE LES FONDAMENTAUX DES SYSTÈMES DE SÉCURITÉ INCENDIE (SSI) - SSI02

(Type de bâtiments concernés : ERP et ERT)

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- À l'issue de cette formation, les participants seront capables de :
- Comprendre l'architecture d'un SSI
 - Appliquer les multiples réglementations applicables en matière de SSI
 - Connaître les fonctions d'un SSI (détection, évacuation, désenfumage, compartimentage, etc.)
 - Connaître le rôle et les missions du coordonnateur SSI
 - Piloter l'exploitation, la maintenance et le suivi du dossier d'identité d'un SSI
 - Mettre en pratique dans une étude de cas

PUBLIC CONCERNÉ

Les maîtres d'ouvrage publics et privés
 Les architectes
 Les bureaux d'études
 Les services techniques
 Les responsables sécurité

DURÉE : 2 journées de formation

LE CONTEXTE NORMATIF ET RÉGLEMENTAIRE

Organisation générale de la réglementation
 Le Code du travail
 Le Code de la construction et de l'habitation
 Le Code de l'environnement
 Les normes NF S 61-931 et suivantes

PROCHAINES FORMATIONS PROGRAMMÉES
 Aix-les-Bains les 4 et 5 juillet 2017
 Aix-les-Bains les 5 et 6 juillet 2018



LES ÉQUIPEMENTS D'ALARME

Les différents équipements d'alarme
 Alarme restreinte, alarme générale sélective, alarme générale

LES SYSTÈMES DE SÉCURITÉ INCENDIE

Définition d'un SSI
 Les critères de choix
 Les différentes fonctions du SSI
 Les catégories de SSI
 Accessibilité et implantation
 Les organes du SSI de catégorie A

Les technologies de détection automatique d'incendie
 Les différents niveaux de surveillance

LES EXIGENCES PAR TYPE D'ÉTABLISSEMENT EN MATIÈRE DE SSI

Les ERP, les ERT et les ICPE

LES RÈGLES D'EXPLOITATION ET DE MAINTENANCE

Exigences réglementaires et normatives

LA COORDINATION SSI

La mission du coordonnateur SSI
 Les phases : conception, réalisation et réception
 Le dossier d'identité du SSI

ÉTUDE DE CAS

Étude de cas concrète portant sur un SSI de catégorie A

TARIF

950 € HT les deux journées (1)
 (1) tarif par participant comprenant les frais pédagogiques, les pauses et déjeuners

La mission de coordination des systèmes de sécurité incendie est définie par la norme NF S 61-931 de février 2014. Le coordonnateur SSI doit maîtriser à la fois les nombreuses normes et les multiples réglementations applicables.

LA COORDINATION DES SYSTÈMES DE SÉCURITÉ INCENDIE (SSI) - SSI03

(Type de bâtiments concernés : ERP et ERT)

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- À l'issue de cette formation, les participants seront capables de :
- Connaître la mission et le rôle du coordonnateur SSI, à toutes les phases d'une opération
 - Connaître l'architecture, les fonctions et les catégories de SSI
 - Appliquer les multiples réglementations et normes applicables en matière de SSI
 - Établir un cahier des charges fonctionnel et les plans de zonage
 - Constituer un dossier d'identité du SSI
 - Mettre en pratique la coordination SSI dans le cadre d'une étude de cas

PUBLIC CONCERNÉ

Les maîtres d'ouvrage publics et privés
Les architectes
Les bureaux d'études
Les services techniques
Les responsables sécurité

DURÉE : 3 journées de formation

LE CONTEXTE NORMATIF ET RÉGLEMENTAIRE

Organisation générale de la réglementation
Les normes NF S 61-931 et suivantes
La mission du coordonnateur SSI

LES ÉQUIPEMENTS D'ALARME

Les différents équipements d'alarme

LES SYSTÈMES DE SÉCURITÉ INCENDIE

Définition et critères de choix d'un SSI
Les différentes fonctions du SSI
Les niveaux d'accès et catégories de SSI
Accessibilité et implantation
Les organes du SSI de catégorie A
Les technologies de détection incendie
Les différents niveaux de surveillance

LES EXIGENCES PAR TYPE D'ÉTABLISSEMENT EN MATIÈRE DE SSI

Les ERP, les ERT et les ICPE

LA COORDINATION SSI : CONCEPTION

Le cahier des charges fonctionnel
Les plans et corrélation des zones
L'avis technique sur les pièces SSI du DCE

LA COORDINATION SSI : RÉALISATION

Le suivi de la cohérence
Les visites de chantier

LA COORDINATION SSI : RÉCEPTION

La réception technique du SSI
Le dossier d'identité du SSI

LES RÈGLES D'EXPLOITATION ET DE MAINTENANCE

Exigences réglementaires et normatives

ÉTUDES DE CAS ET VALIDATION DES ACQUIS

Études de cas concrètes portant sur des SSI de catégorie A
Validation des acquis dans le cadre d'un examen écrit

TARIF

1 300 € HT les trois journées (1)
(1) tarif par participant comprenant les frais pédagogiques, les pauses et déjeuners

Les systèmes de sécurité incendie sont définis par les normes NF S 61-931 et suivantes et ils répondent à de multiples réglementations : Code du travail, Code de la construction et de l'habitation, etc. Les obligations ne s'arrêtent pas au matériel : leur exploitation, au quotidien comme en cas de sinistre, doit être parfaitement maîtrisée par le personnel du site. Cette formalisation est systématiquement personnalisée au SSI du site par nos formateurs, qui sont tous des ingénieurs coordonnateurs SSI. Un procès-verbal de formation conforme à la norme NF S 61-933 § 6.1. sera établi par nos soins en fin de formation.

FORMATION DES PERSONNELS : EXPLOITER LE SYSTÈME DE SÉCURITÉ INCENDIE (SSI) - SSI01

(Type de bâtiments concernés : ERP et ERT)



OBJECTIFS DE LA FORMATION

- À l'issue de cette formation, les participants seront capables de :
- Exploiter le système de sécurité incendie (SSI), au quotidien comme en cas de sinistre
 - Savoir appliquer les consignes d'exploitation du site
 - Comprendre les différentes fonctions du SSI
 - Connaître les éventuelles modifications apportées au SSI

PUBLIC CONCERNÉ

Les membres du personnel

DURÉE : 2,5 heures de formation

EFFECTIF MAXIMUM : 10 personnes

LE CONTEXTE NORMATIF ET RÉGLEMENTAIRE

Contexte réglementaire
Les normes NF S 61-931 et suivantes

LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Les missions du service de sécurité incendie
Les niveaux d'accès
Les particularités du site

LE SYSTÈME DE SÉCURITÉ INCENDIE DU SITE

Définition d'un SSI
Les différentes fonctions du SSI du site (détection, évacuation, désenfumage, compartimentage, etc.)
Les plans de zonage
Les organes du SSI du site

LES RÈGLES D'EXPLOITATION

Exigences réglementaires
Exigences normatives
Les consignes d'exploitation du SSI du site

LES RÈGLES DE MAINTENANCE

Exigences réglementaires et normatives

LA COORDINATION SSI

La mission du coordonnateur SSI
Le dossier d'identité du SSI

EXERCICE D'ÉVACUATION SUR SITE

Organisation d'un exercice d'évacuation
Débriefing en salle

TARIFS

Formation adaptée et dispensée exclusivement pour votre structure : nous consulter pour les tarifs.

Bulletin d'inscription

Formations programmées (calendrier page 8)



INTITULÉ DE LA FORMATION : _____

CODE : _____

Ville : _____ Date(s) : _____

Merci de renvoyer ce document par mail ou par courrier à :

BATISAFE
Savoie Hexapole - Bâtiment l'Agriion
101 rue Maurice Herzog
73420 Méry
Tél. 04 79 61 29 81 - formations@batisafe.fr

ENTREPRISE / COLLECTIVITÉ :

Raison sociale : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

téléphone : _____ Fax : _____

Email : _____

RESPONSABLE DE FORMATION :

nom : _____ Prénom : _____

téléphone : _____ Fax : _____

Email : _____

Adresse de facturation si différente :

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

PARTICIPANT(S) : Possibilité de joindre une liste des participants en annexe

nom : _____ Prénom : _____

nom : _____ Prénom : _____

nom : _____ Prénom : _____

PROSPECT(S) : Cette solution requiert un nombre minimum de participants,
connaissiez-vous des entreprises qui seraient susceptibles d'être intéressées ?

Raison sociale : _____

tél. : _____ Interlocuteur : _____

Raison sociale : _____

tél. : _____ Interlocuteur : _____

RÈGLEMENT/FACTURATION

Prix par participant :

POUR 3 JOURS :

_____ € HT, soit _____ € TTC (TVA 20%)

_____ € TTC x _____ PARTICIPANT(S) = _____ € TTC

POUR 2 JOURS :

_____ € HT, soit _____ € TTC (TVA 20%)

_____ € TTC x _____ PARTICIPANT(S) = _____ € TTC

POUR 1 JOURNÉE :

_____ € HT, soit _____ € TTC (TVA 20%)

_____ € TTC x _____ PARTICIPANT(S) = _____ € TTC

- Règlement par chèque à l'ordre de BATISAFE
- Règlement par virement sur présentation de la facture
- Prise en charge de la formation par un organisme paritaire collecteur agréé (OPCA)

Nom et adresse de l'OPCA : _____

- J'accepte les conditions générales de vente de BATISAFE

Date : _____

Signature

Cachet entreprise / collectivité

Bulletin d'inscription

Formations organisées pour votre structure selon vos impératifs



Merci de renvoyer ce document par mail ou par courrier à :

BATISAFE
Savoie Hexapole - Bâtiment l'Agrion
101 rue Maurice Herzog
73420 Méry
Tél. 04 79 61 29 81 - formations@batisafe.fr

INTITULÉ DE LA FORMATION 1 : _____

CODE : _____

Et éventuellement si vous souhaitez regrouper plusieurs formations :

INTITULÉ DE LA FORMATION 2 : _____

CODE : _____

INTITULÉ DE LA FORMATION 3 : _____

CODE : _____

Durée souhaitée (en jours) : _____

Ville de formation : _____

ENTREPRISE / COLLECTIVITÉ :

Raison sociale : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ Fax : _____

Email : _____

NOMS DES PARTICIPANT(S) :

1 : _____ 6 : _____

2 : _____ 7 : _____

3 : _____ 8 : _____

4 : _____ 9 : _____

5 : _____ 10 : _____

RÈGLEMENT/FACTURATION

Prix par participant :

POUR 3 JOURS :

_____ € HT, soit _____ € TTC (TVA 20%)

_____ € TTC x _____ PARTICIPANT(S) = _____ € TTC

POUR 2 JOURS :

_____ € HT, soit _____ € TTC (TVA 20%)

_____ € TTC x _____ PARTICIPANT(S) = _____ € TTC

POUR 1 JOURNÉE :

_____ € HT, soit _____ € TTC (TVA 20%)

_____ € TTC x _____ PARTICIPANT(S) = _____ € TTC

- Règlement par chèque à l'ordre de BATISAFE
- Règlement par virement sur présentation de la facture
- Prise en charge de la formation par un organisme paritaire collecteur agréé (OPCA)

Nom et adresse de l'OPCA : _____

- J'accepte les conditions générales de vente de BATISAFE

Date : _____

Signature

Cachet entreprise / collectivité

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE FORMATIONS PROGRAMMÉES

Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales de vente régissent les rapports entre la SAS CAP•ERP, ci-après dénommée « **BATISAFE** » et son client. Elles s'appliquent aux prestations de formation inter entreprises. Toute acceptation de la proposition de formation, quelle qu'elle soit, implique l'acceptation sans réserve par le client et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document.

Proposition commerciale formation inter entreprises

BATISAFE propose des stages inter entreprises. Ces stages se déroulent dans des locaux choisis par **BATISAFE**.

Conditions d'inscription

Les inscriptions sont enregistrées au fur et à mesure de leur réception. Dans le cas où une session de formation inter entreprises serait déjà complète au moment de la réception d'une ou plusieurs inscriptions, **BATISAFE** s'engage à en informer le client dans les plus brefs délais.

A réception du bulletin d'inscription renseigné, daté et signé, une convention de formation sera adressée au client en double exemplaire ; il devra en retourner un exemplaire signé. L'inscription ne sera définitive qu'à réception de ce document.

Dans le cas d'une subrogation de paiement avec un organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA), nous pouvons proposer au client d'élaborer le dossier administratif.

Une confirmation d'inscription reprenant toutes les informations utiles (les horaires, le lieu, le déroulement du stage) sera adressée au participant.

Toute inscription à une formation **BATISAFE** suppose que le client accepte le contenu du stage décrit dans la convention de formation et qu'il accepte les présentes conditions générales de vente.

Aucune inscription directe sur le lieu de la formation ne sera acceptée.

Tarifs

Le tarif applicable est celui mentionné sur la convention de formation professionnelle.

Nos prix étant stipulés hors taxes, il convient d'ajouter la TVA en vigueur.

Ce prix est forfaitaire et couvre les frais pédagogiques, la documentation, ainsi que les éventuels pauses et/ou repas.

Facture et conditions de paiement

A l'issue de la formation, une facture sera envoyée au client. Le règlement doit parvenir à **BATISAFE** au plus tard dans un délai de 30 jours après l'envoi de la facture.

Le règlement peut se faire :

par chèque à l'ordre de **BATISAFE** par virement bancaire.

Tout paiement intervenant postérieurement à l'échéance figurant sur nos factures donnera lieu à des pénalités de retard égales à 1,5 fois le taux légal en vigueur.

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement: 40 euros

Prise en charge par un OPCA

(Organisme Paritaire Collecteur Agréé) :

Il appartient au client :

- de vérifier l'imputabilité du stage auprès de son OPCA ;
- de faire la demande de prise en charge auprès de l'organisme, et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ;
- d'indiquer les coordonnées explicitement sur le bulletin d'inscription ;
- de s'assurer de la bonne fin de paiement par l'organisme qu'il aura désigné.

BATISAFE peut aussi proposer de monter le dossier de prise en charge.

Si l'OPCA ne finance que partiellement le coût

de la formation, une seconde convention pourra être signée et le reliquat sera facturé au client. Une facture sera émise à l'issue de la formation. Au cas où les frais de formation ne seraient pas réglés par l'organisme payeur désigné par le client,

BATISAFE se réserve le droit de les réclamer au client solidairement débiteur à son égard.

Conditions d'annulation de votre inscription

Le stagiaire peut, dans les dix jours qui suivent la signature de la convention de formation, se rétracter par lettre recommandée avec accusé de réception. Le stagiaire, qui exerce son droit de rétraction dans le délai prévu, n'est redevable d'aucune somme envers le dispensateur de formation.

Lorsque, par suite de cas de force majeure dûment reconnue, le stagiaire est dans l'impossibilité de suivre la formation, il peut rompre son engagement. Dans ce cas, seules les prestations de formation effectivement dispensées sont dues au prorata du temps de leur valeur prévue.

Annulation ou modification de la formation par BATISAFE

Dans le cas où le nombre de participants s'avèrerait insuffisant, **BATISAFE** se réserve le droit d'annuler la formation jusqu'à 5 jours ouvrables avant le début de la session concernée. Dans ce cas, le client sera prévenu par écrit.

BATISAFE se réserve le droit de modifier le lieu de la formation. Chaque client sera alors prévenu de ces changements.

Afin d'assurer une meilleur organisation de ses formations, **BATISAFE** se réserve le droit de modifier les horaires ou les dates de formation. Dans ce cas, le client sera prévenu par téléphone, mail, fax, ou courrier et pourra s'il le souhaite annuler son inscription.

BATISAFE se réserve le droit de changer d'intervenant sans préavis.

Durée de la formation

Sauf indication contraire sur la convention, la durée d'une journée de formation est de 7 heures maximum, hors pauses de 15

minutes et un déjeuner (si spécifié dans la convention).

Attestation de stage

A l'issue de la formation, une attestation de stage sera adressée au client pour chaque stagiaire.

Propriété des formations

L'inscription à une formation vaut pour le stagiaire engagement de confidentialité à l'égard de tout document ou matériel pédagogique remis dans le cadre ou à l'occasion de la formation. La reproduction, le prêt, la location et plus généralement toute utilisation ou toute diffusion à but commercial ou non des supports de cours remis au stagiaire sont expressément interdits, sauf autorisation écrite de la part de **BATISAFE**.

Date : _____

Signature

Cachet entreprise / collectivité

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE FORMATIONS ORGANISÉES POUR VOTRE STRUCTURE SELON VOS IMPÉRATIFS

Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales de vente régissent les rapports entre la SAS CAP•ERP, ci-après dénommée « BATISAFE » et son client. Toute acceptation de la proposition de formation, quelle qu'elle soit, implique l'acceptation sans réserve par le client et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document.

Conditions d'inscription

A réception du bulletin d'inscription renseigné, daté et signé, une convention de formation sera adressée au client en double exemplaire ; il devra en retourner un exemplaire signé. L'inscription ne sera définitive qu'à réception de ce document. Dans le cas, d'une subrogation de paiement avec un organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA), nous pouvons proposer au client d'élaborer le dossier administratif.

Une confirmation d'inscription reprenant toutes les informations utiles (les horaires, le lieu, le déroulement du stage) sera adressée au client.

Toute inscription suppose que le client accepte le contenu du stage décrit dans la convention de formation et qu'il accepte les présentes conditions générales de vente.

Tarifs

Le tarif applicable est celui mentionné sur la convention de formation professionnelle.

Nos prix étant stipulés hors taxes, il convient d'ajouter la TVA en vigueur.

Facture et conditions de paiement

A l'issue de la formation, une facture sera envoyée au client. Le règlement doit parvenir à BATISAFE au plus tard dans un délai de 30 jours après l'envoi de la facture.

Le règlement peut se faire :

par chèque à l'ordre de BATISAFE par virement bancaire.

Tout paiement intervenant postérieurement à l'échéance figurant sur nos factures donnera lieu à des pénalités de retard égales à 1,5 fois le taux légal en vigueur.

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement : 40 euros.

Prise en charge par un OPCA

(Organisme Paritaire Collecteur Agréé) :

Il appartient au client :

- de vérifier l'imputabilité du stage auprès de son OPCA ;
- de faire la demande de prise en charge auprès de l'organisme ;
- et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ;
- d'indiquer les coordonnées explicitement sur le bulletin d'inscription ;
- de s'assurer de la bonne fin de paiement par l'organisme qu'il aura désigné.

BATISAFE peut aussi proposer de monter le dossier de prise en charge.

Si l'OPCA ne finance que partiellement le coût de la formation, une seconde convention pourra être signée et le reliquat sera facturé au client. Une facture sera émise à l'issue de la formation.

Au cas où les frais de formation ne seraient pas réglés par l'organisme payeur désigné par le client, BATISAFE se réserve le droit de les réclamer au client solidairement débiteur à son égard.

Conditions d'annulation de votre inscription

Le client peut, dans les dix jours qui suivent la signature de la convention de formation, se rétracter par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le client, qui exerce son droit de rétraction dans le délai prévu, n'est redevable d'aucune somme envers BATISAFE.

Durée de la formation

Sauf indication contraire sur la convention, la durée d'une journée de formation est de 7 heures maximum, hors pauses de 15 minutes et déjeuner (si spécifié dans la convention).

Attestation de stage

A l'issue de la formation, une attestation de stage sera adressée au client pour chaque stagiaire.

Propriété des formations

L'inscription à une formation vaut pour le stagiaire engagement de confidentialité à l'égard de tout document ou matériel pédagogique remis dans le cadre ou à l'occasion de la formation.

La reproduction, le prêt, la location et plus généralement toute utilisation ou toute diffusion à but commercial ou non des supports de cours remis au stagiaire sont expressément interdits, sauf autorisation écrite de la part de BATISAFE.

Date : _____

Signature

Cachet entreprise / collectivité



**PRESTATIONS
INDÉPENDANTES
OU
SOLUTION GLOBALE
CLÉ EN MAIN**

INGÉNIERIE

- **Audit technique**
- **Étude de faisabilité**
- **Étude de sécurité incendie**
- **AMO accessibilité PSH**
- **Ad'AP**
- **Dossier déclaratif**
- **Coordination SSI**

RÉALISATIONS

- **Maîtrise d'oeuvre**
- **Conduite d'opérations**
- **Assistances**
- **Ordonnancement, pilotage et coordination (OPC)**

FORMATIONS

- **Sécurité incendie et accessibilité PSH**
- **Sécurité incendie**
- **Accessibilité PSH**
- **Systèmes de sécurité incendie**



Retrouvez-nous sur www.batisafe.fr

BATISAFE | Savoie Hexapole | L'Agrion | 101 rue Maurice Herzog | 73420 Méry
Tél. 04 79 61 29 81 | formations@batisafe.fr

BATISAFE est une marque de CAP ERP SAS - 509 666 616 RCS Chambéry
[Présent à Aix-les-Bains](#) | [Grenoble](#) | [Lyon](#) | [Paris](#)